

SOCIÉTÉ



La famille à l'heure de la géométrie variable

La famille vit une crise sans précédent. D'aucuns la vouent à une mort proche, d'autres lui prédisent un avenir brillant dans une forme à inventer.

Page B-1

Les employés de l'État prêts à un gel de salaires de trois mois

Johnson se dit encouragé mais demande au moins six mois

Michel Venne
de notre bureau de Québec

DANS un ultime effort pour relancer la négociation avec le gouvernement, les syndicats du secteur public et parapublic sont prêts à recommander à leurs membres d'accepter un gel salarial de trois mois, à certaines conditions.

Cette information a été communiquée hier par les dirigeants des six principaux syndicats, représentant 380 000 salariés de l'État, au terme d'une rencontre avec les représentants patronaux et du gouvernement à Québec.

Le président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson, a accueilli « avec plaisir l'effort consenti », mais il a ajouté que cet effort ne lui apparaissait pas suffisant pour combler les

attentes gouvernementales. Un gel des salaires est nécessaire pour au moins six mois, a-t-il fait valoir, à chaud, en conférence de presse.

Quoi qu'il en soit, les propositions syndicales seront soumises au conseil des ministres demain et M. Johnson pourrait rendre une réponse officielle et complète vendredi, au cours d'une nouvelle rencontre avec les leaders syndicaux à Montréal.

Le 19 mars, M. Johnson avait annoncé l'intention du gouvernement de geler les salaires de ses 400 000 employés, afin d'éviter des dépenses de l'ordre de 1 milliard \$ en 1992. Il se disait disposé à imposer cette voie par une loi si cela s'avérait nécessaire. Il avait soumis aux syndicats deux formules : gel pour 12 mois, à compter du 1er janvier 1992, (c'est la solution que préfère le ministre) ou bien un gel pour six mois, suivi d'une

prolongation des conventions pour un an avec une hausse salariale limitée à 3% durant cette période.

Les porte-parole syndicaux ont répliqué hier avec une contre-proposition en trois volets, qui vise principalement à « protéger comme la prunelle de nos yeux », dit le président de la CSN, M. Gerald Larose, le droit, le cadre et les règles de négociation, tout en prenant en compte « en partie » les contraintes budgétaires de l'État. Les chefs syndicaux veulent éviter à tout prix une loi spéciale.

Cette proposition se lit à peu près comme suit :

- les conventions collectives sont prolongées de six mois, par lettre d'entente, à compter du 1er janvier 1992; durant les trois premiers mois, le niveau de rémunération reste inchangé, moyennant l'intégration aux échelles salariales d'une prime de

1%, déjà prévue aux conventions en cours sous la forme d'un montant forfaitaire pour compenser l'effet inflationniste de la TPS; le 1er avril, les salaires sont majorés de 3% et les conventions prennent fin le 30 juin après quoi s'appliquent les règles habituelles de la négociation;

- les syndicats réclament en parallèle la création d'un comité tripartite (patrons, syndicats, gouvernement) chargé d'examiner, sous la gouverne du ministère du Travail, tout le régime de négociation collective dans le secteur public, un régime durement secoué depuis 10 ans par diverses lois spéciales qui ont mis en cause le droit de négocier;

- les syndicats réclament enfin la création d'une commission d'enquête sur la fiscalité québécoise; ils estiment que le système fiscal actuel est

Voir page A-4: Les employés

La CEE veut faire juger Saddam pour crimes de guerre contre les Kurdes

d'après Reuter et AFP

LUXEMBOURG — Les ministres des Affaires étrangères des Douze ont estimé hier que Saddam Hussein était responsable d'une « tentative de génocide » contre les Kurdes et qu'il devait dès lors être jugé pour crimes de guerre.

« Nous estimons que Saddam Hussein est personnellement responsable pour le sort fait à la population kurde, qui est une tentative de génocide », a déclaré Mark Eyskens, ministre belge des Affaires étrangères.

« Il a commis des crimes de guerre et doit être jugé pour cela », a dit Hans-Dietrich Genscher, ministre allemand des Affaires étrangères, qui est à l'origine de la position adoptée par les chefs de la diplomatie européenne.

Sur le terrain, des organisations humanitaires ont estimé qu'entre 400 et 1000 réfugiés meurent chaque jour en tentant de fuir l'Irak.

Jacques Poos, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères et actuel président des travaux des Douze, rencontrera aujourd'hui à Strasbourg Javier Perez de Cuellar, le secrétaire général des Nations unies, pour examiner si la Convention de l'ONU sur les crimes de

guerre, qui date de 1948, peut être utilisée à cette fin.

Abel Matutes, commissaire européen aux relations Nord-Sud, qui est chargé de la coordination de l'aide communautaire, a pour sa part comparé la situation des Kurdes à celle des Cambodgiens pendant la dernière décennie.

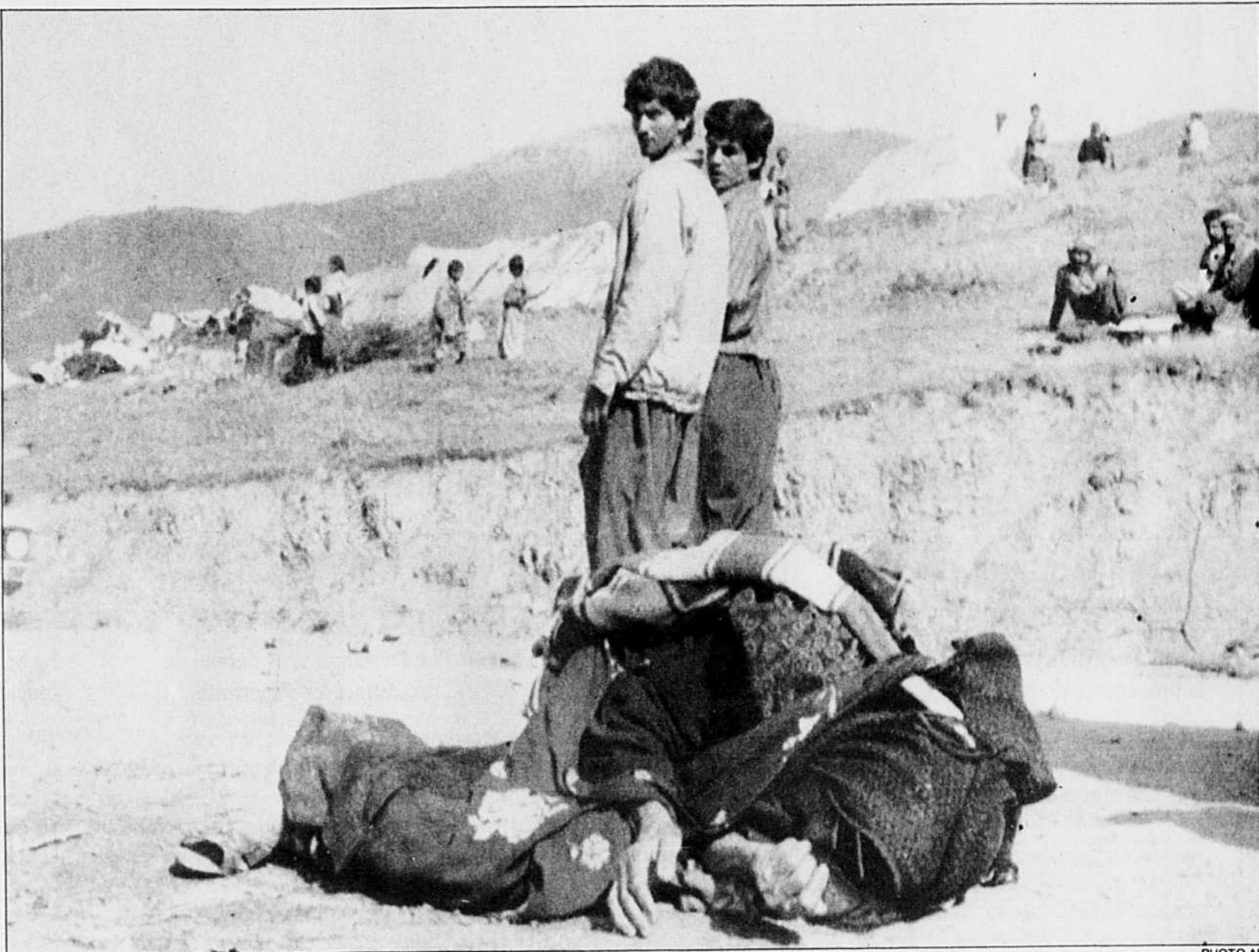
« Nous n'avions pas eu à faire face à un tel problème depuis les événements du Cambodge sous les Khmers rouges », a-t-il dit. La répression des Khmers rouges avait provoqué la mort d'au moins un million de Cambodgiens.

Abel Matutes a annoncé qu'une partie de l'aide de 180 millions \$ débloquée la semaine dernière par les dirigeants européens était déjà engagée.

Abel Matutes a cependant exhorté les Douze à lui fournir un appui logistique plus important pour le transport des marchandises par hélicoptère et à trouver dans leurs stocks militaires des couvertures et des tentes, qui sont actuellement presque introuvables sur le marché.

Enfin, la Commission, qui travaille surtout en coopération avec des Organisations non gouvernementales (ONG) pour l'envoi de l'aide, a af-

Voir page A-4: La CEE



À bout de forces, une réfugiée kurde s'effondre sur la route de l'exil comme des centaines d'autres qui meurent chaque jour de faim et d'épuisement.

PHOTO AP

Les villes de l'UMRCQ préparent des élections contre le projet Ryan

Sylvain Blanchard

SI L'ACTUEL projet de transfert des responsabilités entre Québec et les municipalités ne subit aucune modification substantielle d'ici juin, les électeurs de 1200 municipalités représentant deux millions de Québécois seront invités, dans le cadre d'un référendum ou d'une élection, à se prononcer contre cette réforme, et donc à refuser que leurs élus municipaux décrètent les hausses de taxes nécessaires pour payer la facture.

C'est ce qu'a déclaré hier au DEVOIR le président de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec, M. Roger Nicolet.

« Si on se rend compte en mai ou juin, lorsque le ministre déposera son projet de loi, qu'il a été impossible de le convaincre de faire preuve d'un peu plus d'ouverture dans ce dossier, les membres de

l'UMRCQ s'adresseront directement au peuple ».

Comment ? En profitant des prochaines élections municipales de novembre pour demander aux citoyens s'ils veulent payer l'importante hausse de taxes qui découlera de la réforme Ryan. Ou encore, dans le cas des villes où aucune élection est prévue, en organisant des référendums.

L'UMRCQ représente 1200 municipalités de 5000 habitants et moins. Cela signifie qu'en principe près de 2 millions de Québécois pourraient être invités à se prononcer à l'automne sur le projet de réforme du ministre Ryan. Un projet qui coûtera des centaines de millions de dollars aux villes.

Concrètement, les maires qui seront en élection en novembre feraient toute leur campagne sur cette question, alors que ceux qui ne le seront pas organiseraient des référendums pour connaître l'opinion de

leurs concitoyens.

« Dans les deux cas, prévient M. Nicolet, cela va créer une pression énorme sur le gouvernement. Est-ce que ce sera suffisant pour amener Québec à réévaluer l'impact catastrophique de son projet ? Je l'ignore. Mais, chose certaine, l'image du gouvernement va en prendre un coup ».

Le président de l'UMRCQ précise que ses membres seront libres de tenir ou non ces consultations populaires, mais qu'à son avis la très grande majorité ira de l'avant.

Après avoir consulté les membres de son exécutif vendredi dernier, M. Nicolet en est venu à la conclusion que le mouvement de contestation contre le projet Ryan n'avait pas encore rejoint le simple citoyen, « ce qui continue de penser qu'il s'agit d'une simple chicane entre paliers de gouvernement ».

« L'appui de la population est maintenant devenu nécessaire, note-t-il ».

Voir page A-4: Les villes

L'UQAM entreprend la francisation des immigrants allophones scolarisés

Paul Cauchon

L'UNIVERSITÉ du Québec à Montréal (UQAM) entreprend de franciser les immigrants scolarisés allophones, et mieux, de les aider à s'insérer dans un milieu de travail conforme à leurs capacités en leur offrant, dès septembre prochain, un certificat spécial en francisation.

On prévoit donc accueillir trois classes d'une quarantaine d'immigrants chacune dès septembre dans ces « CIFIS », un nouveau sigle proposé par l'UQAM pour « Cohortes d'intégration et de francisation pour immigrants scolarisés ».

Les responsables de la Famille des lettres et des communications de l'UQAM veulent ainsi offrir à l'immigrant scolarisé des outils semblables à ceux qui sont offerts à l'immigrant investisseur. Selon le projet rédigé par l'UQAM, la société a la responsabilité de franciser l'immigrant scolarisé pour utiliser son po-

tentiel professionnel, l'adapter au marché du travail et créer auprès des autres membres de sa communauté culturelle des « modèles de réussite sociale en français ».

En retour, l'immigrant qui profite des cours devrait travailler à la francisation des autres immigrants.

L'UQAM reprend ainsi le concept de « contrat moral » proposé par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration dans son Énoncé de politique, en ajoutant que l'immigrant scolarisé formé par l'institution universitaire pourrait assumer pendant une certaine période une action concertée de francisation dans sa communauté culturelle.

Le projet poursuit la démarche amorcée cet hiver par le Centre pro-francisation de l'UQAM. Ce centre a vu le jour grâce au travail exceptionnel d'une immigrante latino-américaine, Olga Saraguro, qui s'était scandalisée l'automne dernier de ne pouvoir obtenir de cours de français dans le réseau traditionnel de cours.

Mme Saraguro avait alors créé un comité pro-francisation, devenu par la suite un Centre pro-francisation reconnu comme association par l'UQAM, grâce auquel on a mis sur pied cet hiver trois cours de français parlé et écrit pour une centaine de Latino-Américains.

« Les immigrants scolarisés représentent une clientèle en soi », explique Pierre Chénier, coordonnateur de la Famille des lettres et des communications, qui a préparé le projet avec le vice-doyen Normand Wener.

« Lorsqu'ils vont apprendre le français dans les COFI, ces immigrants réalisent vite qu'ils ne sont pas considérés pour ce qu'ils sont. Le grand message qui leur est envoyé c'est « travaillez au plus sacrant ». Or ils représentent des ressources professionnelles dont le Québec a besoin, et très souvent ils travaillent dans des métiers où leur qualification universitaire tout comme leur expérience professionnelle dans leur

Voir page A-4: L'UQAM

CAHIER SPÉCIAL

SYNDICALISME

PARUTION LE 1er MAI DANS LE DEVOIR

LEADERSHIP

La relève et les nouveaux leaders syndicaux. Les grands débats socio-économiques de demain. Une analyse des structures et nouveaux appareils qui auront un impact sur la vie syndicale.

Réservation publicitaire: 842-9645
Date de tombée: 19 avril

Ottawa s'apprête à envoyer 300 soldats rejoindre la force de paix à la frontière irakienne

Manon Cornellier
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le gouvernement canadien est sur le point d'accepter de participer à la force de maintien de

la paix des Nations unies dans le Golfe et d'envoyer 300 soldats sur la frontière irako-koweïtienne.

« Il est presque certain que nous y participerons, mais il n'y a pas encore eu de décision finale », a déclaré hier le secrétaire d'État aux Affaires

extérieures Joe Clark, à sa sortie d'une réunion au bureau du premier ministre. Il resterait quelques détails à régler, a-t-il indiqué.

M. Clark n'a pas caché sa satisfaction devant la demande des Nations unies. « Le fait que les Nations unies

n'aient demandé de fournir un quart des personnes requises sur la frontière est significatif. Un certain nombre de personnes avaient laissé entendre que le soutien du Canada à l'effort des Nations unies dans le Golfe signifierait qu'il ne serait pas

appelé à participer à une force de maintien de la paix (dans cette région). C'était évidemment tout à fait faux », a-t-il souligné, en faisant allusion aux critiques formulées cet hiver par les partis de l'opposition. Les Nations unies ont demandé au

Canada d'envoyer 300 spécialistes en génie qui seraient affectés au déminage d'une zone délimitée de 15 kilomètres de large le long de la frontière entre l'Irak et le Koweït.

On a aussi demandé au Canada de fournir un officier qui se joindrait au quartier général de la mission de paix, a confirmé M. Rodney Moore, porte-parole du ministère des Affaires extérieures.

Les troupes canadiennes feraient partie d'une force de maintien de la paix de 1440 soldats provenant de 36 pays différents. Le contingent canadien serait le plus important de tous, a indiqué M. Graham Green, porte-parole de la mission canadienne à l'ONU.

La décision finale sur la participation canadienne devrait être prise au plus tard mercredi.

Le Canada a participé à la guerre du Golfe déclenchée à la mi-janvier et qui s'est terminée à la fin février. Environ 2000 soldats canadiens ont été dépêchés dans la région avec trois navires, 26 CF-18 et un hôpital de campagne.

L'opposition tant libérale que néo-démocrate avait alors soutenu que le Canada, en prenant part aux hostilités, ternissait sa réputation de gardien de la paix et ne pourrait faire partie d'une force des Nations unies dans la région.

Le Service de gestion des appels arrive dans la région de Montréal!

Vous êtes une personne occupée et appréciez votre intimité. La maison est votre havre de paix, mais le téléphone est aussi votre lien vital avec le monde. Bell Canada offre maintenant, dans la région de Montréal, le Service

de gestion des appels (SGA) — 4 nouvelles fonctions qui vous permettent de mieux contrôler la situation! Il vous est enfin possible de mettre votre téléphone au service de votre qualité de vie, en tenant compte de votre style de vie et de vos besoins.

Qui donc appelle?	Appel raté?	Appel importun?	Appel indésirable?

Contrôlez la situation avec le Service de gestion des appels de Bell Canada
Quatre fonctions peu coûteuses qui assurent votre tranquillité d'esprit!

L'Afficheur	Le Mémorisateur	Le Dépisteur	Le Sélecteur
<p>L'Afficheur vous permet de connaître la provenance de vos appels!</p> <p>Imaginez! Vous n'avez plus à deviner qui vous appelle et vous avez tout le loisir de répondre ou de rappeler plus tard. Avec l'Afficheur et un appareil doté d'une fenêtre d'affichage, vous voyez le numéro d'où provient l'appel et vous décidez. C'est la seule fonction du Service de gestion des appels qui requiert un module d'affichage.</p> <p>De l'appareil téléphonique multifonctionnel Maestro^{MC} aux simples modules d'affichage que vous pouvez brancher à votre appareil actuel, comme le modèle 110*, Bell vous offre un vaste choix de produits adaptés à vos besoins.</p>	<p>Le Mémorisateur retient pour vous le dernier appel fait ou reçu...</p> <p>Combien de fois vous êtes-vous précipité sur un téléphone qui sonnait? Avec le Mémorisateur, laissez sonner! Puis, au moment qui vous convient, vous composez tout simplement un code et vous êtes en communication avec votre dernier correspondant.</p> <p>Et combien de temps avez-vous perdu à tenter de joindre une ligne occupée? Le Mémorisateur surveille la ligne jusqu'à ce qu'elle se libère pendant une période de trente minutes. La sonnerie spéciale vous prévient lorsque la ligne est libre.</p>	<p>Le Dépisteur vous permet de démasquer les importuns</p> <p>Voici enfin une façon d'en finir avec les appels de menace! Avec le Dépisteur, si vous recevez un appel de menace ou importun, raccrochez et composez un code. Le numéro d'où provient l'appel sera mis en mémoire chez Bell et pourra être divulgué en cas de poursuites judiciaires.</p>	<p>Le Sélecteur élimine les appels indésirables</p> <p>Ne serait-il pas agréable de réacheminer les appels indésirables et de répondre seulement aux appels que vous voulez? Le Sélecteur vous offre la possibilité de faire réacheminer les appels provenant de certains numéros (vous pouvez mettre jusqu'à douze numéros en mémoire) vers le message suivant. «L'abonné que vous désirez joindre préfère ne pas prendre de communications en ce moment». Vous pouvez aussi ajouter le numéro de votre dernier correspondant à la liste, même sans connaître son numéro. Vous préservez ainsi votre intimité tout en étant présent aux personnes à qui vous voulez parler.</p>

MC Marque de commerce de Northern Telecom
*Produit de Colonial Data Technologies Corporation

Il y a des restrictions

Le Service de gestion des appels est offert dans certains secteurs aux abonnés de résidence et d'affaires monolignes et fonctionne lors d'appels locaux établis par la composition automatique dans les secteurs desservis par la technologie du SGA. Le service s'étendra graduellement aux appels interurbains. Lorsqu'une fonction du SGA ne pourra être en service au cours d'un appel, un message vous en informera. Le SGA n'est peut-être pas offert dans votre secteur.

Le SGA dissuade les auteurs d'appels importuns

Le SGA contribuera grandement à préserver votre intimité et votre sécurité. L'existence même du SGA dissuadera bien des auteurs d'appels ennuyeux car ils ne sauront pas si vous êtes abonné au SGA ou non.

Ainsi, chaque fois que vous appellerez un abonné au SGA, votre numéro de téléphone sera transmis à cette personne (à moins de limites techniques)... sauf si vous faites composer l'appel par le téléphoniste. Cela s'applique également aux numéros qui ne sont pas dans l'annuaire.

Si vous habitez dans la région de Montréal et que vous voulez passer votre commande, appelez dès maintenant au

279-8638

L'appelant peut demander de contourner les fonctions du SGA

Bell offre à l'abonné la possibilité d'éviter que son numéro de téléphone soit transmis. Si vous souhaitez que votre numéro de téléphone ne soit pas communiqué lors de certains appels, vous pouvez passer par le téléphoniste (en composant le «0») et lui demander d'établir la communication. Le téléphoniste l'établira sans que votre numéro ne soit transmis. Des frais de 0,75 \$ par appel seront portés à votre compte.

Les refuges de victimes de violence familiale sont exemptés des frais d'appel. Bell est présentement en train d'établir la liste des refuges admissibles à Montréal et invite les responsables à communiquer avec le Service à la clientèle pour connaître les modalités d'exemption.

Bell
des gens de parole

EN BREF...

1600 vaccinés contre la méningite

PLUS DE 1600 personnes ont été vaccinées et traitées de façon préventive contre la méningite lors des trois journées de vaccination tenues la semaine dernière par le CLSC des Seigneuries à Boucherville. Quelques retardataires ont été traités en fin de semaine, mais pour l'heure, on ne prévoit aucune autre opération de cette envergure, a précisé le Dr Alain Poirier, directeur du Département de santé communautaire de l'hôpital Charles-Lemoyne. Par ailleurs, les autorités médicales tentent toujours d'identifier la souche de la méningite qui a entraîné la semaine dernière la mort d'un jeune homme dans le secteur de Louiseville. Pour l'heure, il semble toutefois qu'il n'y ait aucun lien entre ce cas et les quatre autres survenus sur la Rive-Sud.

Pas de solution rapide dans le rapport Bélsis

(PC) — Prévu pour hier, le dépôt du rapport commandé par le gouvernement fédéral sur les façons de rapprocher les autochtones des non-autochtones de la région d'Oka est retardé d'au moins une semaine. Mais d'ores et déjà, le notaire Guy Bélsis fait valoir qu'«on n'a pas trouvé de pistes de solution à court, court terme». «Tout de même, avec un minimum de bonne volonté de la part des parties, il y a sûrement des solutions durables qui vont pouvoir en découler», a-t-il ajouté.

Protéine responsable de la maladie d'Alzheimer?

DUARTE, Californie (AP) — Des scientifiques pensent avoir découvert du nouveau sur les causes de la perte de mémoire qui afflige les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Le biochimiste Eugene Roberts et des collègues du centre médical City of Hope, en Californie, ont découvert que l'injection des fragments d'une protéine cérébrale appelée bêta-amyloïde dans le cerveau des souris conduit ces mammifères à oublier des tâches ou habiletés fraîchement apprises. La bêta-amyloïde est présente dans des dépôts de protéines dans le cerveau des victimes de la maladie d'Alzheimer, mais on ne sait pas encore si la protéine cause la maladie, ou si la perte de mémoire est due à autre chose. Il reste que c'est la première fois qu'on établit une corrélation entre la présence de cette protéine dans le cerveau et la perte de mémoire.

Ces lois désuètes qui sont toujours là

WINNIPEG (PC) — Que les fausses sorcières se le disent : en vertu du Code criminel, il est illégal de prétendre pratiquer la sorcellerie au Canada. Les vraies sorcières, quant à elles, n'ont rien à craindre et peuvent pratiquer leur... profession (?) en toute légalité. Ce n'est qu'un exemple des lois incongrues et méconnues qui dorment sous la poussière dans les facultés de droit du Canada, ou qui n'ont été abolies que tout récemment. Sont également interdits — entre autres — le vol de spécimens d'un banc d'huîtres, la possession d'une bombe puante, la pratique du ski aquatique la nuit, les duels, la vente de bandes dessinées dépeignant des crimes, etc. Le besoin d'une réforme se fait sentir, reconnaît M. François Handfield, secrétaire de la Commission de réforme du droit du Canada. Celle-ci propose de revoir dans sa plus grande partie le Code criminel. «Feuilleter le texte du Code criminel, c'est arriver face à face avec les fantômes de tous les maux qu'on croyait, à une époque, menacer le tissu même de la société canadienne», écrit la Commission dans sa proposition de réforme. Le Code criminel est complètement coupé des besoins et des valeurs du Canada moderne, poursuit-elle, en alignant les absurdités toujours contenues dans le Code.

Elkas confirme le possible retour du péage sur certaines autoroutes

QUÉBEC (PC) — Une porte-parole au bureau du ministre des Transports Sam Elkas a avoué, hier, que le retour possible du système de péage routier pourrait éventuellement être à l'ordre du jour au conseil des ministres.

« Tous les scénarios sont envisageables », a affirmé l'attachée de presse du ministre Elkas, Mme Johanne Deneault. C'est pour cette raison que nous ne formulons aucun commentaire pour le moment. Nous

ne savons pas si la question sera débattue cette semaine ou plus tard », a-t-elle ajouté.

« Vous devriez vous adresser à M. Ryan pour en savoir davantage. C'est lui qui a abordé le sujet », a suggéré l'attachée de presse.

Le ministre des Affaires municipales a évoqué, le week-end dernier, la possibilité de placer des postes de péage sur les grands boulevards urbains de la région de Montréal. Selon M. Claude Ryan, les péages permet-

traient de renflouer les coffres de l'État d'environ 65 millions \$.

« Nous regarderions le projet avec un intérêt marqué si M. Elkas se montrait favorable », a mentionné le ministre Ryan.

Ces propos circulant dans l'entourage du ministre des Transports ne sont pas sans rappeler ceux qu'a tenus dernièrement le président du Conseil du Trésor Daniel Johnson au sujet du gel des salaires des fonctionnaires... avant la prise de décision.

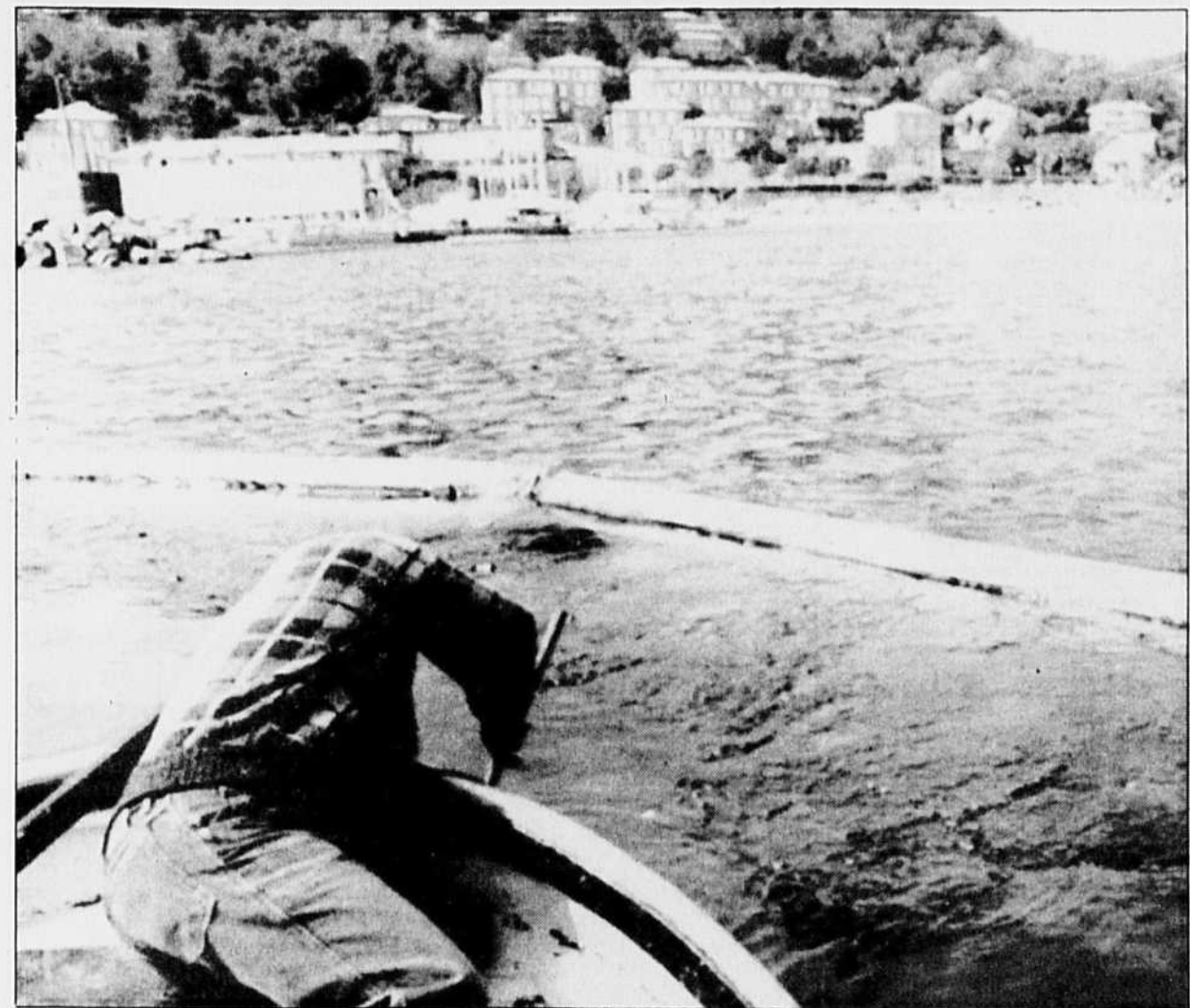


PHOTO AP

Tout dépendra du vent

Une partie du pétrole échappé des soutes du pétrolier naufragé *Haven* dérive au large de la Riviera italienne en direction de la côte française, mais des responsables espèrent que le beau temps et le ralentissement de la fuite permettront d'éviter une catastrophe écologique. Le pétrolier géant chypriote *Haven*, 109 000 tonnes, a coulé dimanche matin à quelques encablures de Gênes, après avoir brûlé pendant trois jours. Ses citernes contenaient assez de pétrole pour provoquer la pire marée noire jamais observée en Méditerranée. Selon la capitainerie d'Arenzano, petit port proche de Gênes, une brise du nord-est pousse lentement vers la France une nappe de pétrole de dix km de long. Quelques nappes, dont certaines atteignent une centaine de mètres, ont échappé aux barrières flottantes (photo) entourant le pétrolier pour échouer sur des plages sur la côte ligurienne. Une petite quantité de pétrole s'échappe encore de l'épave, qui git par 70 mètres de fond.

Quatre groupes syndicaux ont relancé la contestation judiciaire de la loi 160

Rollande Parent
de la Presse Canadienne

APRÈS une suspension d'une vingtaine de jours, la contestation de la loi 160 par quatre groupes syndicaux a repris de plus belle, hier, en Cour supérieure, en raison de l'échec des pourparlers devant mener à la restitution de l'ancienneté perdue à la suite des débrayages illégaux de 1989.

Au cours des dernières semaines, des discussions se sont poursuivies entre les représentants du ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, et ceux de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIQ).

Mais le délai accordé par le juge Pierre Viau n'a pas permis aux parties d'en venir à une entente malgré l'intention du ministre Côté de restituer l'ancienneté perdue le 1er mai, fête des travailleurs.

À la suite des débrayages de l'été 1989, il en a coûté aux grévistes une année d'ancienneté pour chaque jour de grève.

Une proposition faite mercredi

dernier par les groupes syndicaux est finalement demeurée sans réponse, a-t-on pu apprendre hier malgré le silence des principaux porte-parole syndicaux.

Selon une source syndicale près des discussions, les syndicats étaient prêts à abandonner les 200 000 griefs relatifs à la perte d'une année d'ancienneté par journée de grève et à l'imposition d'amendes contre la restitution de l'ancienneté à compter du 1er mai.

Ils refusaient toutefois d'abandon-

ner la contestation judiciaire de la loi 160 parce qu'ils estimaient excellentes leurs chances d'en obtenir la nullité.

La FTQ dont les travailleurs du secteur public n'ont pas fait la grève lors de la dernière négociation tenait à ce que la contestation continue.

La CSN voulait également poursuivre dans cette voie surtout que lors du dernier congrès, les syndicats du secteur privé avaient finalement accepté que les 6,5 millions \$ perdus par les travailleurs du secteur public

Les professeurs d'universités fonderont en mai une nouvelle fédération intersyndicale

Jean-Pierre Proulx

LES 7000 PROFESSEURS d'universités seront invités, en mai prochain, à se regrouper au sein de la nouvelle Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'universités (FQPPU).

La FQPPU naîtra de la fusion de l'actuelle Fédération des associations de professeurs des universités du Québec (FAPUQ) et de l'Inter-syndicale des professeurs des universités du Québec (IPUQ).

Le projet, rendu public hier, a reçu l'appui des présidents de la FAPUQ, de l'IPUQ, de ceux des 18 syndicats universitaires et de celui de la McGill Association of University Teachers qui n'est pas un syndicat.

Bien que qualifiée d'« intersyndicale », la nouvelle fédération pourra accueillir aussi, précise ses projets de statuts, les associations « non accréditées », comme celle de McGill.

Elle n'exigera pas l'allégeance unique de ses membres de sorte que les syndicats déjà affiliés à une centrale — peu nombreux toutefois — pourront continuer de l'être. C'est le cas à l'UQAM.

Sont toutefois exclus les syndicats de chargés de cours. Contrairement aux professeurs réguliers, a expliqué M. Roch Denis, qui est membre du groupe de travail sur la FQPPU, les chargés de cours sont déjà largement regroupés à la CSN ou à la CEQ.

D'ailleurs, précise M. Denis, les universités échappent à ce modèle de négociation, même si la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec sert de lieu de concertation entre les établissements et qu'elle fixe, à son dire, les paramètres patronaux de négociation sous l'égide plus large du Conseil du Trésor.

L'unité patronale explique d'ailleurs la poussée syndicale vers une réunification : « L'heure est à l'unité, écrivent les 18 présidents à leurs membres respectifs. Si vous acceptez de relever le défi avec nous, notre voix sera plus forte pour défendre l'université, nos droits et nos libertés individuelles et collectives. La FQPPU deviendra une interlocutrice incontournable en matière de formation et de recherche universitaires ».

Le président de la FAPUQ, Michel Campbell, et celui de l'IPUQ tien-

nent le même langage, d'autant qu'il y a cinq ans, la FAPUQ a vécu une crise interne importante, notamment avec la désaffiliation du Syndicat des professeurs de l'université Laval. La FAPUQ n'arrivait pas à concilier les intérêts de ses membres syndiqués et ceux de l'association de McGill. Le militantisme syndical avait donc trouvé un lieu parallèle où s'exprimer : soit l'IPUQ qui est restée toutefois une table de concertation sans leadership politique explicite.

Mais, explique M. Denis, « depuis cinq ans, les problèmes que vivent les universités ont pris une telle ampleur qu'il fallait dorénavant se serrer les coudes ». On évoque à cet égard le sous-financement chronique des universités, le rôle des subventions de recherches, la vétusté des équipements, l'augmentation de la tâche des professeurs en l'absence de renouvellement du corps professoral, l'évaluation, l'égalité des fem-

mes. Paradoxalement, les hommes d'affaires ont été beaucoup plus loquaces sur la question du financement que les professeurs d'université. « À la limite, dit M. Denis, notre silence est gênant. Il est le résultat de notre dispersion. Nous n'avions pas les moyens d'être présents ».

Le mouvement de regroupement a commencé à prendre forme en février 1990 à Sherbrooke. La FAPUQ et l'IPUQ ont convenu alors de former un groupe de travail composé pour l'IPUQ, de M. Roch Denis, de l'UQAM, de Mme Pauline Fahmy, de Laval, et pour la FAPUQ, de M. Marcel Pépin, de l'Université de Montréal, et de M. Jean Goulet, de l'Université de Sherbrooke.

Le rapport a reçu le 22 mars dernier l'appui des instances mandataires puis des présidents des syndicats et associations locales. Les syndicats devront maintenant se prononcer sur le projet avant le congrès de fondation qui doit se réunir à Sherbrooke les 16 et 17 mai.

Les libéraux ne sont pas pressés de choisir un candidat dans Montmorency

Norman Delisle
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Les libéraux du comté de Montmorency se donnent jusqu'au 1er mai pour fixer la date où ils choisiront leur porte-étendard.

« Il serait prématuré de donner des noms d'éventuels candidats dès aujourd'hui », a indiqué hier la directrice du PLQ pour l'Est du Québec, Mme Yolande Bouchard.

« La mise en place de notre structure se poursuit et nous serons prêts à temps », a dit Mme Bouchard au lendemain du jour où le Parti québécois a élu le fiscaliste Jean Filion comme candidat pour la prochaine élection partielle. La convention péquiste a attiré 1200 personnes dimanche et le Parti québécois espère bien remporter sa première victoire en 35 élections partielles depuis 1971.

Cette élection dans Montmorency, rendue nécessaire par la démission du député-ministre Yves Séguin le 21 décembre dernier, doit être déclenchée le 21 juin au plus tard. Si le gouvernement attendait la date-limite, le scrutin aurait lieu le 12 août 1991. Le gouvernement peut toutefois émettre un décret d'élection plus tôt, ce qui avancerait d'autant la date de scrutin.

Peu de noms circulent actuellement comme aspirants candidats libéraux.

Il y a celui de l'ex-député libéral du comté de 1973 à 1976 et ex-maire de Beauport, l'ingénieur Marcel Bédard, qui n'a pas nié son intérêt.

Le maire actuel de Beauport, principale municipalité du comté, Jacques Langlois, qui a été candidat défait au scrutin de 1981, a déjà nié les velléités de candidature qu'on lui prêtait.

L'ex-député Yves Séguin lui-même a nié lui aussi tout retour immédiat en politique, malgré les rumeurs voulant qu'il puisse être de nouveau sur les rangs. Il avait quitté à cause de son désaccord sur l'implantation d'une taxe de vente sur les services. M. Séguin est retourné à la pratique du droit fiscal chez Langlois, Robert et Gaudreau, un bureau d'avocats de Québec.

De même sa conjointe, Mme Marie-Josée Nadeau, à qui certains prêtent l'intention de succéder à son époux comme député, a catégoriquement nié avoir de telles intentions. « Cette rumeur est ridicule. Mon mari a quitté pour des raisons de principes. Je ne suis pas pour prendre position contre les principes qu'il a défendus », a dit Mme Nadeau qui oeuvre dans le milieu politique comme directrice de cabinet de la ministre de l'Énergie et des Ressources Lise Bacon.

Il n'était pas encore possible de prendre au sérieux les rumeurs voulant que le président du Mouvement Desjardins, Claude Béland, un souverainiste avoué, soit tenté par l'investiture libérale de Montmorency.

M. Séguin n'a pas paru surpris par la défaite en fin de semaine de l'ex-député fédéral Louis Duclos à l'investiture péquiste. « Louis a été député fédéral pendant 10 ans et peut-être que les gens voulaient du sang neuf », a dit M. Séguin.

L'ex-ministre du Revenu a rappelé qu'au cours de la campagne électorale fédérale de 1984, Louis Duclos, alors candidat libéral, en voulait au Parti québécois pour avoir contribué à l'élection de la candidate conservatrice. La conversion de M. Duclos a pu paraître « un peu soudaine » à certains souverainistes de longue date, croit M. Séguin.

Hydro lance 75 accessoires pour économiser l'énergie

d'après la Presse Canadienne

HYDRO-QUÉBEC a lancé hier un programme de promotion de produits économiseurs d'énergie.

La société d'État s'associe à 35 chaînes de détaillants comptant quelque 2000 magasins au Québec pour favoriser la vente de 75 accessoires qui permettront d'atteindre une performance énergétique supérieure.

Parmi ces produits, on compte notamment la couverture isolante destinée au chauffe-eau électrique.

Dans le cadre de ce programme, qui sera en vigueur jusqu'au 28 juin, Hydro-Québec assumera une partie des coûts consacrés à la promotion

de ces produits.

L'objectif est d'atteindre à compter de l'an 2000 une économie d'énergie de l'ordre de 13 milliards de kilowatt-heures par année, a rappelé le vice-président exécutif de la société d'État, Jacques Finet. Pour concrétiser ce projet, Hydro-Québec consentira sur dix ans des investissements d'environ 1,8 milliard \$.

Par ailleurs, à compter du mois de mai, Hydro offrira deux programmes d'analyses énergétiques, l'un destiné à sa clientèle résidentielle et l'autre aux clientèles commerciale, institutionnelle et industrielle. Un nouveau programme de bi-énergie sera aussi lancé en juin pour le marché résidentiel.

Des francophones menacent de poursuite trois grands services pan-canadiens

CALGARY (PC) — Les francophones de Calgary préviennent qu'ils pourraient entamer des procédures judiciaires pour obliger la Société canadienne des Postes, Air Canada et Transports Canada à offrir des services adéquats en français.

La Loi sur les langues officielles reconnaît aux Canadiens le droit de recevoir des services fédéraux en français ou en anglais là où la demande est significative.

Mme Annette Labelle, présidente de la section de Calgary de l'Association canadienne-française d'Alberta, soutient que les trois organismes fédéraux ne répondent pas à la demande à Calgary, qui compte environ 12 000 francophones.

Elle estime qu'il n'y a plus que deux bureaux de poste à Calgary encore en mesure d'assurer certains services en français. Et elle assure, forte de son expérience personnelle, que « si vous demandez autre chose qu'un timbre, le personnel ne pourra pas vous aider ».

Air Canada est supposée offrir un service en français, mais elle n'a pas toujours d'employés bilingues disponibles à ses guichets de l'Aéroport international de Calgary, affirme Mme Labelle. De plus, le ministère des Transports n'applique pas toujours les règlements qui prévoient une mise en garde dans les deux langues sur les questions de sécurité à bord de tous les appareils commerciaux, avant le décollage.

Le récent rapport du commissaire aux langues officielles D'Iberville Fortier, qui a identifié la Société des Postes, Air Canada et Transports Canada comme les principaux délinquants, semble lui donner raison.

Une porte-parole des Postes a imputé le manque de personnel bilingue dans un des bureaux de poste aux conventions collectives, qui ont obligé la société de la Couronne à donner la préférence à l'ancienneté plutôt qu'à la compétence linguistique dans l'embauche.

a-t-il dit, n'a pas fonctionné pour nous et nous refusons tout simplement de l'admettre ».

Il a poursuivi : « Il y a 100 ans que nous sommes une région démunie. Est-ce réellement de cette façon qu'on conçoit la Confédération ? »

Le premier ministre a rappelé, par exemple, que c'est le gouvernement fédéral qui établit les normes des soins de la santé et de l'éducation au Canada. Mais en Nouvelle-Écosse seulement, depuis 1982, Ottawa a réduit son aide aux soins de la santé et à l'éducation de 1,2 milliard \$. Il est temps que les Canadiens de l'Atlantique commencent à protester, s'est-il exclamé.

« Faisons comme le Québec. Établissons ce que nous voulons d'une nouvelle Confédération. Au lieu d'accuser les Québécois de tout demander, reconnaissons qu'ils ont été assez habiles pour déterminer leurs besoins — d'être un partenaire dans ce pays — et que nous devrions faire la

même chose. »

Selon lui, un trop grand nombre de leaders ont pris position trop rapidement sur la Constitution. Au lieu de durcir leurs positions, les premiers ministres provinciaux devraient écouter l'opinion publique. « Ce qui m'inquiète, c'est qu'un grand nombre de politiciens veulent donner l'impression, de nos jours, qu'ils vont assurer le leadership sur cette question. »

« Ils s'enferment dans une position si rigide qu'il est difficile de reculer par la suite. Avez-vous jamais vu un politicien qui se plait de reculer d'une position qu'il a prise ? »

M. Cameron a assuré les contribuables de sa province, d'un autre côté, qu'il n'y aura pas de hausse de taxes dans le prochain budget, qui sera déposé au mois de mai.

« Je suis un de ceux qui croient, a-t-il dit, que les gens ne peuvent tout simplement pas payer plus. Il faut vivre selon ses moyens. »

Libre-échange Canada/États-Unis/Mexique

CONFÉRENCE PUBLIQUE DE

M. Cuauthemoc Cardenas

Chef du Parti révolutionnaire démocratique (PRD), principal parti d'opposition, au Mexique

Thème: Pour des négociations trilatérales qui favorisent le développement, la justice et un environnement sain.

Date: Le jeudi 18 avril à 14:30 heures

Université du Québec à Montréal (UQAM)
Pavillon Hubert-Aquin
Salle AM050 (niveau métré)

Organisée par la Coalition québécoise sur les négociations trilatérales Canada/États-Unis/Mexique

Pour information: 597-2288

DANS LA SÉRIE LES CONFÉRENCES AUJOURD'HUI

La nouvelle figure identitaire des Québécois

CONFÉRENCE DE:

JOCELYN LÉTOURNEAU

Directeur du Célet, professeur au département d'histoire de l'Université Laval

À Québec, le mardi 16 avril 1991, 19 h 30

Auditorium 1
Musée de la civilisation, Québec

Réservation de laissez-passer, tél.: (418) 643-2158

LES CONFÉRENCES AUJOURD'HUI sont organisées conjointement par l'Université du Québec à Montréal, le quotidien Le Devoir et le Musée de la civilisation

Université du Québec à Montréal

LE DEVOIR

MUSÉE DE LA CIVILISATION

Mulroney cherche des navigateurs face aux écueils constitutionnels

Une analyse de Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

BRIAN MULRONEY constituera-t-il dès cette semaine le cabinet avec lequel il entend naviguer à travers la crise constitutionnelle des 18 prochains mois ? Après une fin de semaine de réflexion, la balance penchait hier dans la capitale fédérale vers un remaniement important du conseil des ministres. Tout au moins y aura-t-il des ajustements, a précisé le premier ministre lui-même il y a quelques jours.

Mais si Brian Mulroney se limitait finalement à quelques changements, ce ne serait que partie remise. Dans son entourage, on s'entend en effet sur une donnée : tel qu'il est composé actuellement, le conseil des mi-

nistres n'est pas en état de négocier les écueils politiques de la prochaine année. Tôt ou tard, il faudra le réaménager de fond en comble.

Avec 37 ministres, Brian Mulroney dirige un des plus gros cabinets de l'histoire canadienne, un des plus lourds, précisent également ses critiques. Symptôme de l'usure de deux mandats, le cabinet fédéral est en effet encombré de bois mort, plusieurs joueurs sont essouffés, d'autres ne semblent carrément pas à leur place. Par exemple :

- deux des dossiers jugés les plus prioritaires par l'opinion publique sont entre les mains de ministres qui n'ont rien de têtes d'affiche. Tom Siddon, aux Affaires autochtones, et Robert de Cotret, à l'Environnement, n'ont pas réussi jusqu'à présent à re-

dorer le blason du gouvernement dans deux secteurs névralgiques pour sa popularité :

- la performance des étoiles montantes de la tournée électorale de 1988 a été pour le moins inégale. Pour un Gilles Loiseleur qui monte en flèche, il y a Jean Corbeil qui a peu de résultats à afficher après deux ans comme ministre du Travail et ministre politique pour Montréal. Ou Kim Campbell à la Justice qui a deux échecs à son actif : le projet de loi sur l'avortement, qui a mordu la poussière aux Communes, et celui du contrôle des armes à feu, mort au feuilleton de la session actuelle ;
- au moins trois des vétérans du cabinet sont en bout de piste politique, dont le sénateur Lowell Murray, qui plaide la lassitude constitutionnelle depuis l'échec de l'accord du lac

Meech pour demander à être relevé du portefeuille-clé des Relations fédérales-provinciales. Ses collègues John Crosbie, au Commerce international, et Elmer McKay, aux Travaux publics, caressent également des projets de retraite politique ;

- le cabinet compte une demi-douzaine de ministres d'État. Six postes dont les titulaires ont été à peu près invisibles depuis leur accession au cabinet. Ainsi, qui se souvient du rôle joué par le ministre d'État aux Affaires indiennes Shirley Martin pendant la crise autochtone de l'été dernier ? Ou de celui de Monique Vézina, ministre d'État à l'Immigration, dans la négociation avec Québec d'une entente cruciale à ce sujet ? ;
- finalement, le premier ministre n'a pas rafraîchi la première ligne de

son conseil des ministres depuis le début de son premier mandat en 1984. Michael Wilson, aux Finances, est associé aux mesures les plus impopulaires du gouvernement Mulroney. Joe Clark, qui résistait encore hier à l'idée de quitter les Affaires extérieures, est perçu comme le seul candidat assez solide pour épauler l'opération constitutionnelle du premier ministre aux Relations fédérales-provinciales.

Au chapitre des actifs, il y a une poignée d'autres ministres susceptibles d'en prendre plus sur leurs épaules dont : Gilles Loiseleur, encore qu'il vient tout juste d'hériter de la responsabilité du Conseil du Trésor, Pierre Cadieux, le solliciteur-général, Barbara McDougall, que plusieurs destinent aux Finances, et Don Mazankowski, l'homme à tout

faire albertain de Brian Mulroney, dont il est question qu'il le dépanne cette fois-ci aux Affaires indiennes.

Et si le premier ministre fait provision de sang neuf, tout indique que le député de Sherbrooke Jean Charest sera invité à reprendre une place au cabinet. Pourraient également s'ajouter : Ross Reid, un député de Terre-Neuve qui semble désigné pour succéder un jour à John Crosbie comme ministre de sa province, et David MacDonald, le député de Rosedale qui a bonne réputation comme président du comité parlementaire sur l'environnement auprès des écologistes, mais qui est également assez branché sur l'élite culturelle du reste du Canada pour faire figure de successeur à Marcel Masse.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ La CÉE

firmé que les ONG n'avaient répondu présent qu'en France, aux Pays-Bas et en Belgique.

Les Douze ont par ailleurs approuvé les propositions présentées par la France pour permettre le retour en Irak de centaines de milliers de réfugiés kurdes, a déclaré Elisabeth Guigou, ministre français des Affaires européennes.

« Notre plan a été unanimement bien accueilli », a-t-elle précisé lors d'un point de presse en marge de la réunion.

Ces propositions ont été présentées samedi à Genève par le secrétaire d'État français à l'Action humanitaire, Bernard Kouchner, au secrétaire général des Nations unies, Javier Perez de Cuellar, et au prince Sadruddin Aga Khan, chargé de la coordination des secours aux Kurdes.

Jusqu'à 1000 réfugiés irakiens meurent chaque jour à la frontière turque, ont déclaré hier les États-Unis, citant les estimations d'organismes humanitaires.

« Entre 400 et 1000 personnes meurent chaque jour, la plupart de maladies guérissables, selon les estimations des organisations humanitaires », a déclaré le porte-parole du département d'État, Margaret Tutwiler.

« Des vivres et du matériel d'assistance médicale sont envoyés aussi rapidement qu'il est humainement possible de le faire », a-t-elle ajouté.

Nombre de réfugiés sont de plus en plus affaiblis et le chiffre des morts pourrait s'accroître avant que les premiers effets des opérations de secours ne se fassent sentir, a dit Mme Tutwiler.

Elle a ajouté que les États-Unis avaient effectué 152 largages de vivres au-dessus des zones de refuge, et acheminé ainsi 1029 tonnes de matériel.

Entre-temps, Radio-Téhéran a rapporté hier que des troupes irakiennes appuyées par des chars ont attaqué des réfugiés kurdes à la frontière iranienne, en tuant un certain nombre et bloquant une route d'école.

Selon la radio, l'attaque s'est déroulée samedi soir face à la ville irakienne frontalière de Sar-e Pol-e Zahab, à 520 km au sud-ouest de Téhéran.

« Des troupes irakiennes appuyées par 15 chars ont fermé le point d'entrée des réfugiés, en tirant à feu nourri sur des femmes, des enfants et des hommes, et en tuant plusieurs », précise la radio.

De leur côté, à la frontière turco-irakienne, des peshmergas (rebels kurdes) qui tiennent encore d'étroites zones au nord-ouest de l'Irak barrent le chemin du retour au pays aux Irakiens réfugiés en Turquie, ont affirmé hier de nombreux témoins.

« Un barrage de peshmergas nous a arrêtés 25 km après la frontière », raconte Nouri, 32 ans, professeur à Zakho, qui vient de passer 13 jours dans un camp militaire en Turquie et tente de rentrer chez lui. « Ils disent qu'ils vont lancer une offensive contre Zakho et que nous serions pris dans les combats. Mais je ne les crois pas. Ils sont très faibles et fatigués. Ils veulent plutôt que nous restions mourir ici ».

Depuis plusieurs jours, des centaines de Kurdes ayant fui les villes bombardées ont choisi de rebrousser chemin, préférant le saut dans l'inconnu et la peur des représailles en Irak aux terribles conditions de survie des camps de la frontière turque.

Pour sa part, le président iranien Ali Akbar Hachémi-Rafsanjani a critiqué hier « le retard dans l'acheminement de l'aide internationale » aux réfugiés irakiens, lors d'une conversation téléphonique avec le chancelier allemand Helmut Kohl.

Lors de l'entretien, M. Rafsanjani a estimé étonnant que « les pays qui ont acheminé rapidement des moyens militaires pour la guerre n'aient pas avec la même rapidité apporté une assistance humanitaire au peuple innocent d'Irak ».

La conversation a également porté sur « la situation des réfugiés

irakiens en Iran et les moyens de leur apporter une aide », selon Radio-Téhéran.

Aux Nations unies enfin, on apprenait hier de sources diplomatiques que l'ONU pourrait se voir confier la surveillance et le ravitaillement de plusieurs itinéraires en territoire irakien pour faciliter le rapatriement des réfugiés kurdes massés aux frontières turque et iramienne.

Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (Chine, URSS, États-Unis, Grande-Bretagne, France) y ont travaillé dès la semaine dernière, précise-t-on de sources diplomatiques.

Ces itinéraires porteraient des principaux points de concentration des réfugiés kurdes massés aux frontières vers quelques grandes villes du Kurdistan irakien. Ils seraient jalonnés de points de ravitaillement gérés et approvisionnés par l'ONU.

À Genève, on estime à plus de 2 250 000 le nombre de Kurdes d'Irak qui ont quitté leurs foyers et sont répartis aux frontières avec la Turquie et l'Iran, selon les derniers chiffres rendus publics hier par les organisations humanitaires.

Le Haut-commissaire pour les réfugiés (HCR), Mme Sadako Ogata, qui se trouve en Iran depuis samedi, indique que le nombre de réfugiés Kurdes irakiens dans ce pays s'élève à 901 120. Du côté de la Turquie, leur chiffre est estimé à 600 000.

Aujourd'hui, le HCR doit entreprendre une opération de ravitaillement par air portant sur mille tonnes d'équipement et de vivres. Quelque 36 avions emportant pour 2,5 millions \$ de tentes, d'aliments protéinés et d'équipements de cuisine doivent partir du Pakistan, d'Égypte et d'Europe d'ici le 28 avril.

◆ L'UQAM

pays d'origine ne sont ni reconnues ni utilisées, alors qu'on déroule le tapis rouge pour des immigrants-investisseurs ».

Les professionnels (professeurs, ingénieurs, avocats, médecins, architectes, etc.) représentent environ 25 % des immigrants, et ce sont souvent des individus qui ont été forcés de s'exiler à cause de la situation politique instable dans leur pays.

En 1988 moins de 17 000 étudiants issus des communautés culturelles étaient inscrits dans les universités québécoises, selon des chiffres gouvernementaux. M.M. Wener et Chénier estiment qu'ils ne représentent qu'une faible proportion des immigrants aptes à suivre des études universitaires. Leur absence du milieu universitaire et collégial « s'explique en grande partie par les difficultés que la société québécoise met sur leur chemin pour qu'ils apprennent un français parlé et écrit de haut niveau », affirment-ils.

L'UQAM adaptera donc dès cet automne son actuel certificat de français écrit de deux sessions pour offrir un certificat « aménagé » à ces immigrants scolarisés, à raison de cinq cours par session.

Le programme comprendra des cours de français langue seconde de niveau universitaire, tout comme des cours de communication écrite ou d'histoire socio-politique du français.

Plusieurs immigrants allophones étant bénéficiaires de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale, le ministère du Travail avait accepté l'hiver dernier d'augmenter les prestations pour des immigrants qui suivaient les cours du Centre pro-francisation de l'UQAM. Mais il n'est pas encore assuré qu'on puisse obtenir de telles facilités pour des groupes entiers pendant une année.

Certains organismes, comme la Société Saint-Jean-Baptiste et le Secrétariat d'État, s'étaient déjà engagés à aider le Centre pro-francisation, mais l'UQAM cherche d'autres formules pour aider financièrement ces allophones de niveau universitaire.

« Moi je rêve de créer un fonds de francisation pour immigrants, de la même façon que la FTQ a créé un Fonds de solidarité, lance Pierre Chénier. Serait-il possible de créer un tel fonds avec les sommes considérables amenées au Québec par les immigrants-investisseurs ? »

Pierre Chénier va plus loin encore. À moyen terme, il rêve aussi de former, avec l'aide des gouvernements et du secteur privé, des Centres pro-francisation de quartier, qui pourraient offrir des soutiens techniques aux études, organiser des cours dans les quartiers, servir d'incubateurs

d'entreprises, intervenir dans les champs social et culturel, bref des centres qui illustreraient un projet social global en faveur de la francisation. . .

◆ Les employés

injuste, que les plus riches ne paient pas la part qui doit leur revenir des dépenses publiques au Québec et que cela explique une partie des problèmes structurels des finances publiques au Québec (ils suggèrent, à titre d'exemples, le relèvement du taux marginal d'imposition des 50 000 \$ et plus et l'élimination de l'abri fiscal pour le premier 100 000 \$ de gain en capital).

En somme, les leaders syndicaux reconnaissent l'existence d'un très grave problème dans les finances publiques, même si à leur avis le gouvernement n'en a pas encore fait une démonstration éloquentes. Ils sont disposés à recommander à leurs membres de faire certains sacrifices pour contribuer à la solution de ce problème, à condition qu'ils ne soient pas les seuls à le faire. « Il y a un trou financier, qu'on demande à tous de combler », résume le président de la FTQ, M. Louis Laberge.

Les leaders syndicaux refusent que les employés de l'État soient sollicités deux fois, une première fois comme contribuables et comme consommateurs qui subissent comme tout le monde les hausses de taxes et d'impôt, et une seconde fois comme salariés, à qui on se permet d'imposer des baisses ou des gels de salaires, comme en 1982 sous René Lévesque et comme on s'appête à le faire cette année. Le fardeau doit être réparti plus équitablement sur l'ensemble des citoyens, plaident-ils.

M. Larose a soutenu hier qu'il s'agissait d'une journée historique puisque l'on avait assisté autour d'une même table les représentants des six plus grands syndicats du secteur public et parapublic : la CSN et la CEQ (quelque 120 000 membres chacune), la FTQ (45 000 membres), la Fédération des infirmières, FIIQ (40 000 membres), le Syndicat des fonctionnaires, SFPQ (45 000 membres) et le Syndicat des professionnels, SPGQ (10 000 membres).

Les propositions soumises à M. Johnson ont été élaborées en commun, a indiqué M. Larose, ce qui laisse présager la renaissance, voire l'élargissement, du front commun syndical qui a connu ses heures de gloire dans les années 1970.

◆ Les villes

t-il, car M. Ryan refuse systématiquement toute discussion de fond sur son projet ».

Aucune question n'a encore été formulée dans l'éventualité d'un référendum. En fait, il pourrait y avoir autant de questions qu'il y aura de référendums. Toutefois, précise M. Nicolet, celles qui seront retenues par les différentes municipalités de l'UMRCQ iront toutes dans le même sens : Voulez-vous, oui ou non, assumer les coûts de la réforme Ryan ?

Dans l'éventualité où ils refuseraient de le faire, le président de l'Union croit que les maires et conseillers démissionneront en bloc, ou désobéiront à la loi en refusant de voter les hausses de taxes nécessaires pour prendre en charge les nouvelles responsabilités que Québec veut leur donner.

« Ils n'auront pas d'autres choix, soutient-il. S'ils ne veulent pas trahir les résultats d'un vote opposé à la réforme, ils ne pourront rester en poste et voter les hausses de taxes nécessaires. Et s'ils restent, leur refus de décréter de nouvelles hausses de taxes les amèneront à désobéir à la loi puisqu'ils ne seront pas capables d'assumer les responsabilités que M. Ryan veut leur donner ».

Selon lui, certaines régions particulièrement affectées par la réforme n'hésiteront pas à désobéir à la loi. Il cite les cas de l'Abitibi et de Gaspé, « qui en ont beaucoup sur le cœur ».

Cependant, il prévoit qu'une majorité de ces membres démissionnerait.

« Ce serait moins drastique que le refus d'obéir à la loi, mais l'impact serait important parce que dans les petites municipalités il n'y a généralement pas grand-monde qui veut siéger au conseil de ville. Or, si on ne peut remplacer les démissionnaires, il faudra songer à mettre ces villes sous tutelle. De quoi embarrasser un gouvernement ! »

Mais d'ici à ce que tout cela se produise, les élus municipaux vont pré-

parer le terrain en distribuant (c'est d'ailleurs déjà commencé) des bulletins d'information à leurs électeurs, spécialement aux locataires, pour expliquer l'impact de la réforme Ryan sur leur portefeuille. Et afin de bien préparer les esprits, cette campagne de sensibilisation s'intensifiera graduellement jusqu'à l'automne.

« Le monde municipal a dit bien des choses sur ce projet de partage

des responsabilités, rappelle M. Nicolet. On l'a dénoncé en long et en large, mais curieusement, on se rend compte que les citoyens ordinaires sont encore très mal informés. Qu'ils n'ont pas encore tout à fait pris conscience de l'effet qu'il va avoir sur leur propre situation financière ».

« En fait, précise-t-il, on assiste au même phénomène que lors du débat sur la taxe scolaire. Les gens ont commencé à se plaindre seulement

après avoir reçu leur compte de taxe. Or, cette fois, on va s'organiser pour que tout le monde comprenne bien que pour payer les responsabilités que Québec veut nous réfler, nous devons notamment prendre plus d'argent dans les poches des propriétaires qui, eux, se retourneront vers les locataires en augmentant leurs loyers. Une fois que les gens vont comprendre ça, ils vont embarquer ».

16 avril

par la PC et l'AP

1990: début d'importants travaux de réfection sur l'autoroute Métropolitaine à Montréal.

1989: Beyrouth: L'ambassadeur d'Espagne est tué par l'explosion d'un obus tombé sur sa résidence.

1987: des milliers d'étudiants sud-coréens manifestent contre le gouvernement de Séoul, protestant contre le "gel" du débat constitutionnel.

1986: huit attentats ont lieu dans plusieurs villes du nord de la Syrie; selon la presse libanaise, ils auraient fait près de 150 morts.

1983: les autorités polonaises, qui ont annoncé des mesures contre les partisans clandestins de Solidarité, interpellent 25 personnes.

1980: l'Iran annonce la création d'une armée révolutionnaire islamique et lance un appel à la guerre sainte contre le gouvernement laïc d'Irak.

1979: quatre terroristes arabes blessent plusieurs personnes dans un attentat à la grenade sur l'aéroport de Bruxelles à l'arrivée d'un avion israélien.

1975: le gouvernement cambodgien offre sa capitulation aux Khmers rouges.

1972: lancement, à Cap Kennedy, des astronautes d'Apollo 16 en direction de la lune. — Reprise des bombardements américains sur le Nord-Vietnam.

1957: le projet national d'assurance-hospitalisation devient une réalité avec l'adhésion de la sixième province requise, l'Île-du-Prince-Édouard.

1947: le cargo français 'Grand-champ', chargé de nitrate, saute dans le port de Texas City, provoquant l'explosion d'une usine de produits chimiques et d'un autre bateau chargé de nitrate: 375 morts.

1945: l'armée américaine entre à Nuremberg.

1938: signature d'un pacte anglo-italien par lequel la Grande-Bretagne reconnaît la souveraineté de l'Italie sur l'Éthiopie en échange d'un retrait des forces italiennes d'Espagne.

1935: inondations à Laval-des-Rapides, Pont-Viau et L'Abord-à-Plouffe.

1922: le traité de Rapallo, entre l'Allemagne et la Russie, reconnaît la Russie comme grande puissance et conduit à une reprise des relations diplomatiques et commerciales entre les deux pays.

1917: Lénine rentre en Russie après plusieurs années d'exil.

1906: achèvement de la pose d'un câble au fond du Pacifique entre les États-Unis et la Chine.

1891: abolition du Conseil législatif au Nouveau-Brunswick.

1887: le canal Welland est ouvert à la navigation.

1879: mort de Sainte-Bernadette, qui assurait avoir vu la vierge Marie à Lourdes.

1862: l'empereur des Français, Napoléon III, déclare la guerre au dirigeant mexicain Benito Juarez Garcia.

1860: référendum à Nice: 26 000 électeurs, contre 150, se prononcent en faveur du rattachement à la France.

1856: le traité de Paris définit la nature de la contrebande et du blocus et reconnaît le principe de la liberté des mers.

1542: le sieur de Roberval, représentant du roi, fait hisser les voiles pour la Nouvelle-France avec 200 colons à bord de trois bateaux. L'expédition sera un échec et les survivants reviendront en France l'année suivante.

Ils sont nés le 16 avril: Anatole France, écrivain (1844-1924); Charles Chaplin, acteur et réalisateur (1889-1977); le pionnier de l'aviation, Wilbur Wright (1867-1912); l'explorateur Sir John Franklin (1786-1847); l'auteur et comédien britannique Peter Ustinov (1921-); le compositeur Henry Mancini (1924-); le ministre fédéral Benoit Bouchard (1940-); le joueur de basketball Kareem Abdul-Jabbar (1947-).



PHOTO CP

La police aux abois

Susan Eng, connue à Toronto pour ses vertes critiques du service de police torontois, notamment en matière de racisme, vient d'être nommée par le gouvernement de Bob Rae présidente de la Commission de police de Toronto au grand désespoir des policiers.

La Cour supérieure refuse à trois Warriors d'Oka un procès unilingue anglais

SAINT-JÉRÔME (PC) — La Cour supérieure du Québec a donné raison, hier, aux procureurs de la Couronne qui veulent pouvoir parler français au procès de trois Mohawks, qui eux, réclamaient un procès entièrement en anglais.

Cette décision signifie que l'article du Code criminel qui reconnaît qu'un accusé peut exiger que le procureur de la Couronne parle sa langue est maintenant « inopérant » au Québec, a statué le juge Benjamin Greenberg.

Les défenseurs de Ronald Cross, Gordon Lazore et Roger Lazore avaient demandé que le procès se déroule entièrement en anglais, avançant qu'un procès bilingue, pour lequel on devrait recourir aux services d'interprètes, porterait atteinte aux droits des accusés de bien comprendre toutes les procédures.

Les trois autochtones doivent répondre de 85 accusations portées à la suite de la crise d'Oka de l'été dernier.

Invoquant la complexité des questions légales soulevées par cette cause, les procureurs de la Couronne dans le dossier ont indiqué qu'ils tenaient à parler dans la langue qui leur était familière, le français.

Le juge Greenberg avait essayé de contourner l'écueil en demandant aux deux parties d'accepter un procès bilingue, mais la défense s'y est refusée.

Les avocats de la défense soutien-

nent que le jugement compromet le droit fondamental d'un accusé à un procès équitable devant les tribunaux fédéraux de tout le pays et devant les tribunaux du Québec, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, où les procès peuvent se dérouler dans l'une ou l'autre des deux langues officielles.

« S'ils ne sont pas à l'aise en anglais, ils ne devraient pas s'occuper de cette cause », a déclaré à l'extérieur du tribunal un des avocats de la défense, James O'Reilly.

Toujours selon la défense, le jugement revient à effacer les dispositions de la politique des langues officielles applicables aux accusés, en abolissant pratiquement le droit des francophones à un procès mené entièrement dans leur langue hors du Québec. Elle a indiqué son intention d'en appeler de la décision rendue hier et de réclamer la suspension du procès en attendant l'issue de l'appel.

Interrogé, le procureur de la Couronne François Brière a préféré ne pas faire de commentaire sur l'impact que le jugement pourrait avoir sur le reste du Canada, non plus que M. Gaspard Côté, représentant le bureau du procureur général du Canada.

M. Côté a cependant fait savoir que la décision avait été transmise à la ministre de la Justice Kim Campbell, et qu'elle serait probablement relayée également au bureau du premier ministre.

L'équipe du DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale, José Boileau, François Brousseau, Jean Charrier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), Louis G. L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Clément Trudel; à l'information culturelle, Pierre Beaulieu, Paule DesRivieres, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrowski; à l'information économique, Robert Dutriscac, Jean-Pierre Legault, Serge Trudait, Claude Turcotte; à l'information politique, Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et editorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), Laurent Soumis (politique municipale), aux affaires sociales, Paul Cauchon (questions sociales), Jean-Pierre Proulx (éducation, religions), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commiss), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle (clavistes), Denise Babin (secrétaire à la rédaction), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Christine Ouellet (secrétaire à la direction). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ: Lise Millette (directrice), Jacqueline Avil, Christiane Benjamin, Caroline Bourgeois, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major (publicitaires).

Marie-France Turgeon, Michelle Turgeon, Céline Poisson (maguillistes), Johanne Brunel (secrétaire). L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Louis Huot, Jean-Guy Lacas, Rachel Leclerc-Venne, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Isabelle Bari, Linda Thériault (secrétaires à l'administration). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE: Michelle Allie (directrice), Monique Corbeil, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida. LES ANNONCES CLASSÉES: Marie-Hélène Alarie, Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Christiane Vaillant. LA SOLICITATION TÉLÉPHONIQUE: Yves Williams, Patrick Koczan (coordonnateurs), Patrick Saless, Micheline Ruelland, Louise Paquette, Raymond Paquin, Jean-Marc Ste-Marie, Françoise Coulombe, Jean-François Lapointe. LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division de l'imprimerie Quebecor Inc., 612 route St-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Beaubien, St-Laurent. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0859. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec (514) 844-3361. Abonnements: (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS - 003708) is published daily by L'imprimerie Populaire, Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, mardi 16 avril 1991

La Banque européenne pour la reconstruction de l'Est est née



Un groupe de chefs d'État s'est réuni hier pour l'inauguration de la BERD. En voici une partie avec le président de la BERD Jacques Attali, au centre : de gauche à droite au premier rang, François Mitterrand, John Major, Yitzhak Shamir et Vaclav Havel.

LONDRES (AFP) — Quelques trente chefs d'État et de gouvernement ont assisté hier à l'inauguration de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) qui aura la tâche délicate d'aider l'Europe de l'Est et l'URSS à réussir leur transition vers la démocratie et l'économie de marché.

Conformément à ses statuts, la BERD cherchera à favoriser « le développement de la démocratie » dans les pays de l'Est et en Union soviétique, a déclaré le président français François Mitterrand, lors d'un discours inaugural devant plusieurs centaines de délégués et de gouverneurs des 39 pays et des deux institutions européennes membres de la nouvelle « Banque européenne ».

Tandis qu'un « nouvel ordre européen » se met en place avec la disparition du Pacte de Varsovie et des régimes communistes, ces pays sont confrontés à une « économie dévastée ». L'Europe de l'Ouest a de ce fait un « devoir de solidarité » envers ces pays, la naissance officielle de la BERD étant « la première preuve concrète de cette solidarité », a expliqué le chef de l'État français.

Première institution financière internationale de l'après-guerre froide et symbole d'une volonté commune des pays industrialisés de contribuer à une démocratisation durable de ces anciens pays communistes, la BERD a établi son siège à Londres et porté à sa présidence M. Jacques Attali, un ancien conseiller de M. Mitterrand.

Les pays riches ont le devoir d'aider les pays est-européens (Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie) afin de rendre « moins douloureuse » la transition de leur ancien système vers l'économie de marché, a dé-

claré le premier ministre britannique John Major.

« Se diriger vers une économie de marché ne sera ni facile ni indolore », a-t-il souligné. « Nous, à l'Ouest, pouvons contribuer à rendre cette transition un peu plus facile et un peu moins douloureuse ».

Dotée dans un premier temps d'un capital de 10 milliards d'euros (environ 13 milliards \$ US), la BERD mettra l'accent sur l'aide au secteur privé. Son inauguration intervient 18 mois après que M. Mitterrand en ait proposé l'idée à Strasbourg. Ses statuts avaient été adoptés le 29 mai 1990 par tous les pays membres ainsi que la Commission de la CEE et la Banque européenne d'investissements (BEI).

M. Attali a décrit la BERD comme la première institution internationale de « l'Europe rassemblée » et « du nouvel ordre mondial ». « J'espère qu'elle aidera à faire naître ce que certains appellent la 'Maison commune' et d'autres la 'Confédération' », a-t-il ajouté.

Le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev a exprimé l'espoir, dans une lettre à M. Attali, que la BERD serait « un chaînon à part entière du système de coopération pan-européen dans la création d'un grand espace économique ».

« L'Union soviétique considère que son adhésion à la banque est un élément très important de la participation du pays dans l'économie européenne et mondiale », a ajouté M. Gorbatchev.

MM. Mitterrand, Major et Attali n'ont pas caché le caractère périlleux de la mission qui attend la BERD.

Tandis que la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie sont déjà bien engagées dans les réformes, la Bulgarie, la Roumanie, la Yougoslavie

et surtout l'URSS sont plongées dans une situation économique et politique très difficile.

« Les temps qui viennent sont semés d'embûches. Nous aurons ensemble à affronter une tâche extrêmement complexe », a dit M. Attali.

La crise qui secoue l'URSS apparaît comme l'un des plus importants défis pour la BERD, estiment les analystes. Le danger est d'octroyer des capitaux en vain à ce pays du fait de sa désorganisation économique et de la corruption qui y règne.

M. Michel Camdessus, directeur du Fonds monétaire international (FMI), a déclaré que la BERD pouvait contribuer à modérer le « scepticisme » engendré par la lenteur des réformes engagées dans les pays de l'Est.

L'inauguration de la BERD a été l'occasion de nombreuses rencontres bilatérales entre chefs d'État et de gouvernement et d'un déjeuner réunissant les principales personnalités qui s'étaient déplacées à Londres.

Hier, le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev a exprimé l'espoir hier que la BERD contribuerait à la participation de son pays à l'économie européenne.

« J'exprime l'espoir qu'elle sera un chaînon à part entière du système de coopération pan-européen dans la création d'un grand espace économique », écrit M. Gorbatchev dans une lettre au président de la BERD Jacques Attali.

« L'Union soviétique considère que son adhésion à la banque est un élément très important de la participation du pays dans l'économie européenne et mondiale », ajoute M. Gorbatchev.

Le chef de l'État explique que, « mettant en place des réformes politiques et économiques profondes », l'URSS éprouve la nécessité « d'ajuster les liens » entre son nouveau réseau bancaire et les banques internationales.

L'URSS possède 6 % des parts du capital de la BERD, soit 180 millions d'euros (environ 225 millions \$ US). À la demande des États-Unis et du Japon, elle s'est engagée à ne pas emprunter plus que cette somme au cours des trois premières années de fonctionnement de la BERD.

Les papetières exigent des évaluations indépendantes des forêts publiques

Pierre Roberge

de la Presse Canadienne

LES PRATIQUES d'exploitation et d'aménagement des compagnies forestières sur les terres publiques doivent être soumises à des vérifications indépendantes, estime l'Association canadienne des pâtes et papiers (ACPP).

Les provinces — c'est leur juridiction — nommeraient ces vérificateurs, qui travailleraient alors avec des ingénieurs, a suggéré hier Robert Stewart, président de l'ACPP et administrateur de Papiers Scott.

Mais déjà à Québec, au cabinet du ministre des Forêts Albert Côté, on trouve que le gouvernement, « avec la nouvelle Loi des forêts, a tout ce qu'il faut » pour superviser les activités des compagnies dans les forêts publiques.

« Nous n'en voyons pas l'utilité, du moins pour l'instant », a répondu Robert Boulay, porte-parole du ministre Côté. D'autant plus que l'association tentera peut-être de nous refiler les coûts de cet exercice.

À ce sujet Pierre Lachance, de l'ACPP, signale qu'« il n'y a encore

eu aucune discussion quant aux modalités comme les coûts. Mais aucune porte n'est fermée. » À l'ACPP, on juge nécessaire une vérification indépendante, « venant d'experts qui ne couchent ni avec les écologistes ni avec les compagnies ».

Regroupant 59 sociétés membres, l'ACPP croit que l'exercice « garantira un examen ouvert et impartial » aux yeux de l'opinion publique, eu égard au poids de l'industrie des pâtes et papiers, principal exportateur du Canada.

Oscar Stangeland, responsable de l'ACPP et président de Stone-Consolidated, a indiqué pour sa part que son association « endosse dans son ensemble » un récent rapport fédéral sur l'état des forêts canadiennes.

La semaine dernière, le ministre fédéral Frank Oberle, reconnaissait entre autres que le territoire pas suffisamment reboisé s'accroît toujours, à raison de la surface de l'Île-du-Prince-Édouard chaque année.

Quant à faire voir l'industrie forestière canadienne à des experts européens, une coalition canadienne d'écologistes et d'autocrates suggérerait de choisir la moitié des sites à visiter et de laisser aux compagnies

le choix de l'autre moitié.

Responsable des Forêts, M. Oberle avait également reproché aux écologistes de faire une mauvaise réputation à l'industrie canadienne à l'étranger.

Au sujet du blanchiment de la pâte au chlore, dont les rejets polluent les cours d'eau, M. Stangeland estime que son abandon total est « une utopie. Du blanchiment au chlore, il y en a encore en Suède. »

À part blanchir comme l'indique son nom, explique l'ACPP, l'opération au chlore est également essentielle pour retirer des impuretés de la pâte et obtenir un papier qui sera solide assez longtemps. Le papier-journal ne nécessite pas ce type de blanchiment, au contraire du papier kraft.

Selon M. Stangeland, la purification des effluents de chaque usine de pâtes et papiers requiert, pour être efficace, une usine secondaire de traitement.

Depuis une dizaine d'années, souligne l'ACPP, le reboisement a beaucoup progressé au Canada ; de 200 millions de plants mis en terre en 1979, on est passé à plus de un milliard (estimé fédéral) en 1990.

Merck Frosst consacrera 270 millions \$ en cinq ans à la recherche au Québec

Michel Van de Walle

de la Presse Canadienne

LA SOCIÉTÉ pharmaceutique Merck Frosst entend consacrer 270 millions \$ d'ici 1996 à ses activités de recherche-développement.

L'essentiel sera dépensé à son nouveau centre de recherche thérapeutique situé à Kirkland, dans l'ouest de Montréal, et dont l'inauguration est prévue en septembre prochain.

Une rencontre de presse avait néanmoins été convoquée hier dans des locaux encore en construction pour faire le point sur les dépenses en recherche-développement dans le secteur pharmaceutique. Deux ministres fédéraux, Pierre Blais et Pierre Cadieux, s'étaient déplacés pour faire valoir que toute cette nouvelle activité dans le domaine de la recherche biomédicale prenait sa

source dans la loi sur les brevets pharmaceutiques que le gouvernement fédéral avait fait adopter en 1987, malgré les critiques de l'opposition et de certains groupes de consommateurs.

Avant 1987, Merck Frosst consacrait une somme équivalente à 4 ou 5 % de ses ventes au Canada à la recherche et au développement de nouveaux médicaments. L'an dernier, a indiqué hier un responsable financier de l'entreprise, M. Canan, cette proportion était haussée à 11,1 %.

Le centre de recherche de Merck Frosst, considéré comme le plus important au Canada, est érigé au coût de 70 millions \$. Il se consacrera essentiellement à la recherche sur les maladies respiratoires.

Alors que 100 chercheurs étaient employés par Merck Frosst il y a quelques années, on prévoit que le centre embauchera 300 experts en

recherche lorsqu'il aura atteint son rythme de croisière, en 1996. Le processus d'embauche est déjà complété à 50 %, signalait-on hier.

Le ministre Blais s'est montré particulièrement satisfait de ces 20 chercheurs de haut calibre de nationalité canadienne qui travaillaient auparavant à l'extérieur du pays qui viendront à Montréal pour travailler dans les laboratoires de Merck Frosst. Il voit dans ces retours un autre effet bénéfique de la nouvelle loi sur les brevets.

Ces dernières années, les dépenses totales en recherche-développement se sont accrues au Canada, le Québec étant l'un des principaux bénéficiaires puisque plusieurs des grandes sociétés pharmaceutiques sont situées dans la région de Montréal.

Ainsi, en 1988, les dépenses totales en R-D au Canada ont été de 165,7 millions \$ puis passaient à 244,8 millions \$ en 1989. Au cours de ces deux années, affirmait de son côté le ministre Cadieux, c'est une somme d'environ 170 millions \$ qui a été dépensée au Québec.

En 1990, les ventes de Merck Frosst au Canada ont été d'environ 300 millions \$. En 1989, les ventes totales de 66 sociétés pharmaceutiques établies au Canada ont frôlé les 3 milliards \$.

Le chômage augmentera encore dans l'ex-RDA

BONN (Reuter) — Le conseil des experts économiques allemands n'entrevoit pas d'amélioration à court terme de l'économie de l'ex-RDA, où le chômage continuera à progresser.

Dans un rapport passant en revue les problèmes de chaque secteur de l'industrie est-allemande, publié hier, les « cinq sages » soulignent qu'il ne faut pas s'attendre à une reprise économique dans les mois qui viennent du fait de la baisse continue des commandes aux industries locales.

Ils invitent Bonn à poursuivre la libéralisation de l'économie en n'augmentant pas ses subventions et en s'abstenant de toute aide aux entreprises non compétitives.

« Le marché, et non les hommes politiques, doit décider de la survie d'une entreprise », écrivent les sages dans ce rapport qui prône l'accélération des privatisations dans l'ex-RDA.

« Assurer la survie d'entreprises malades par des aides publiques si-

gnifie une hausse des subventions, la consolidation de vieilles structures et, à long terme, le risque habituel d'une baisse de la compétitivité », ajoutent-ils dans ce rapport.

Le ministre des Finances, Theo Waigel, et celui de l'Économie, Jürgen Mülleman, ont déclaré voir dans cette étude un « argument convaincant sur la nécessité de maintenir la politique de libéralisation » pour redresser l'économie est-allemande.

Les sages prédisent que le chômage devrait continuer de croître pour toucher 1,7 million de personnes, près de 25 % de la population active de l'ex-RDA, d'ici la fin 1991, contre 800 000 à la fin mars.

Le nombre des emplois à temps partiel devrait rester à son niveau (élevé) actuel d'environ 2 millions. « Même si des changements structurels interviennent rapidement, le chômage en Allemagne orientale ne diminuera que graduellement », écrivent-ils encore.

Les Québécois jugent faible le support au secteur minier

Michel Van de Walle

de la Presse Canadienne

UN SONDAGE d'opinion commandé par l'Association des prospecteurs du Québec indique que les Québécois pensent que les investissements dans l'exploration minière ne seraient pas suffisants pour assurer le renouvellement des réserves et que l'encouragement gouvernemental est plutôt faible.

L'enquête menée par la firme Léger et Léger révèle aussi que 37 % des répondants croient que ceux qui investissent dans le secteur minier le font pour contribuer au développement économique régional.

Mais une portion substantielle des répondants, soit 24,8 %, pense que ces investissements sont commandés par « l'attrait de gains importants et la spéculation » ou encore, à 20,5 %, par « l'attrait de crédits d'impôt ou de déductions fiscales par les gouvernements ».

Les entrevues téléphoniques ont été menées en février dernier auprès de 1458 personnes, dont 1008 ont répondu. La marge d'erreur est de 3,08 % et ce, 19 fois sur 20.

Ce sondage, qui était également commandé par le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue, fait partie d'une étude plus générale que rendra publique l'APQ dans deux semaines sur l'état de l'exploration minière au Québec.

Sa publication survient au moment où le ministre des Finances, Gérard D. Lévesque, est à préparer son nouveau budget. Rappelons que le gouvernement du Québec continue d'accorder la déduction fiscale de 166,6 % des frais d'exploration minière aux investisseurs alors qu'Ottawa a mis fin à son programme de stimulation de l'exploration minière.

Le sondage comporte six questions d'intérêt plutôt général destinées à mesurer la perception que les Québécois ont de l'industrie minière. Comme c'était prévisible, une très large majorité, soit 87,2 % des répondants, croit que le secteur minier est important dans le développement économique du Québec.

Quant à savoir s'il s'agit d'une industrie moderne ou traditionnelle, les opinions sont partagées. Quelque 40 % des répondants croit qu'il s'agit

d'une activité traditionnelle sans technologie de pointe alors que 38,7 % des personnes interrogées pensent que c'est une industrie moderne.

Une portion importante, soit 37,9 % des répondants, croit que ce secteur est très peu encouragé par les gouvernements alors que 31,6 % pensent que l'effort de l'État est modéré. Seulement 5,3 % des gens estiment que le gouvernement encourage « fortement » ce secteur.

De plus, 49 % des répondants estiment que les investissements dans l'exploration minière sont actuellement insuffisants pour assurer le renouvellement des réserves ainsi que la croissance de cette industrie. Par contre, 27,5 % des gens se disent incapables de faire cette évaluation tandis que 21,8 % des répondants pensent que les investissements sont suffisants.

Un bon conseil 

 Faites vérifier votre tension artérielle

 LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU COEUR

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1848.02 + 3.87
TSE-300	3516.43 + 7.04
Dow Jones	2933.17 + 12.38
Dollar canadien (US Cents)	87.12 + .23
Or (New York-US\$)	361.60 + 0.30

Prenez le contrôle

Ça prend peut-être moins de capital que vous pensez pour prendre le contrôle.

Les cadres ne se rendent pas toujours compte qu'ils ont les moyens de faire l'acquisition d'entreprises.

En réalité, le capital requis ne représente souvent qu'une petite fraction du prix total d'achat.

Et RoyNat tient compte d'éléments d'actif qui n'apparaissent sur aucun bilan, comme l'expérience, la compétence et l'ardeur au travail.

Ne laissez pas passer l'occasion. Venez nous voir maintenant. Personne ne peut structurer une fusion ou une acquisition plus vite que nous.

Voilà 25 ans que nous oeuvrons dans ce domaine.

RoyNat

FINANCER VOS AFFAIRES. C'EST NOTRE AFFAIRE.

 QUÉBEC-TELEPHONE

AVIS DE DIVIDENDES

Les dividendes mentionnés ci-après ont été déclarés payables le 1^{er} juillet 1991 aux actionnaires inscrits le 3 juin 1991.

Actions privilégiées, 5 % : Un dividende trimestriel de 25 cents par action.

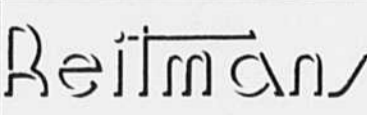
Actions privilégiées, 4 1/4 %, série 1965 : Un dividende trimestriel de 23 1/4 cents par action.

Actions privilégiées, 7 1/4 %, série 1973 : Un dividende trimestriel de 38 1/4 cents par action.

Actions ordinaires : Un dividende trimestriel de 27 1/2 cents par action.

Par ordre du Conseil d'administration
Ghislain Bouchard
Secrétaire

Rimouski, Québec
Le 10 avril 1991

 **Reitmans**

REITMANS (CANADA) LIMITÉE

CLASSE A NON VOTANTES
Dividende No 126

Avis est donné par la présente, qu'un dividende trimestriel en espèces de 13¹/₂ par action a été déclaré pour les actions de classe A non votantes de la société, lequel dividende est payable le 30 avril 1991, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 19 avril 1991.

ORDINAIRES
Dividende No 167

Avis est donné par la présente, qu'un dividende trimestriel en espèces de 13¹/₂ par action a été déclaré pour les actions ordinaires de la société, lequel dividende est payable le 30 avril 1991, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 19 avril 1991.

Par ordre du Conseil
Allan Salomon
Secrétaire

Montréal, le 9 avril 1991

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Najibullah offre une amnistie générale

KABOUL (AFP) — Le président afghan Najibullah a offert hier une amnistie générale à tous les Afghans vivant à l'étranger et qui accepteraient de retourner en Afghanistan, a annoncé un porte-parole officiel, assurant que toute personne de retour dans le pays serait libre de le quitter à nouveau si elle le souhaite. Cette offre, a ajouté le porte-parole du ministère afghan des Affaires étrangères, concerne tous les Afghans qui ont quitté l'Afghanistan avant le 21 mars dernier « pour quelque raison que ce soit ».

Aide exceptionnelle pour l'Afrique

LUXEMBOURG (AFP) — Les ministres des Affaires étrangères des Douze ont décidé hier à Luxembourg d'apporter une aide exceptionnelle aux pays d'Afrique menacés de famine, a annoncé le chef de la diplomatie luxembourgeoise Jacques Poos. La Commission européenne présentera une « proposition précise sur le sujet dans les prochains jours », a ajouté devant la presse M. Poos, dont le pays préside la CEE jusque fin juin. 29 millions de personnes sont menacées de famine dans l'Afrique sub-saharienne, selon M. Poos. La CEE devra dégager des fonds supplémentaires, car elle a déjà épuisé ses crédits d'aide humanitaire d'urgence pour cette année. Les représentants d'organisations humanitaires non-gouvernementales ont demandé hier à la CEE de faire parvenir 750 000 tonnes d'aliments (principalement des céréales) aux pays africains les plus affectés par la famine, parmi lesquels l'Éthiopie, le Soudan, le Mozambique, l'Angola, le Malawi et le Liberia. La Commission européenne envisageait plutôt une aide d'environ 450 000 tonnes, ce qui lui coûterait 325 millions \$, a indiqué à la presse un porte-parole de ces ONG.

Boukovski arrive à Moscou

MOSCOU (AFP) — L'ancien dissident soviétique Vladimir Boukovski, échangé en décembre 1976 contre le secrétaire général du Parti communiste chilien Luis Corvalan, est arrivé hier à Moscou. Vladimir Boukovski a été accueilli à son arrivée à l'aéroport par quelques dizaines de sympathisants. Il s'agit de son premier retour en URSS depuis son expulsion. Vladimir Boukovski, qui vit maintenant en Grande-Bretagne, a connu de nombreuses geôles soviétiques : il avait ainsi été condamné en 1967, à l'âge de 24 ans, à trois ans de prison pour avoir protesté contre l'emprisonnement d'un autre dissident, Alexandre Guinzbourg. Il était de nouveau condamné en 1972 à 12 ans de prison dans la région de Perm, dans l'Oural.

Grâces royales au Maroc

RABAT (AFP) — Le roi Hassan II du Maroc a accordé des mesures de grâce concernant 555 détenus à l'occasion de l'Aïd al-Fitr (fin du Ramadan), a annoncé hier un communiqué du ministère de la Justice à Rabat. Quatre détenus bénéficient de la commutation de leur peine perpétuelle en une peine à durée déterminée. La grâce totale sur le reliquat des peines d'emprisonnement ou de réclusion a été accordée à 285 détenus. Une remise de peine a été décidée au profit de 217 détenus. La grâce totale de la peine d'emprisonnement ou de son reliquat avec maintien des amendes a été décidée au profit de 38 personnes, et la grâce totale de la peine d'emprisonnement ainsi que de l'amende a été décidée au profit de 11 personnes. L'identité des bénéficiaires n'est pas précisée par le communiqué.

Élections en Mauritanie

NOUAKCHOTT (Reuter) — Le président mauritanien Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya a promis la tenue d'élections pluralistes et d'un référendum sur la constitution dans le pays d'ici la fin de l'année. Dans un discours radiotélévisé retransmis dimanche soir, le chef de l'État a déclaré qu'un nombre illimité de partis politiques seraient bientôt légalisés. Des élections législatives et sénatoriales auront lieu d'ici la fin de l'année, ainsi qu'un référendum sur une nouvelle constitution, qui remplacera celle qui avait été suspendue à l'issue du coup d'État militaire de 1978, a-t-il ajouté. Le colonel Taya, qui s'est emparé du pouvoir il y a sept ans, n'a pas fait mention d'élections présidentielles. L'opposition mauritanienne, qui réclame la démission du président et la tenue d'une conférence nationale sur le multipartisme, n'a fait jusqu'ici aucun commentaire.

Gorbatchev met en garde Eltsine

MOSCOU (Reuter) — Estimant qu'il fallait sauver l'Union soviétique, le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev a mis en garde, hier, les dirigeants de Russie, dont le président Boris Eltsine, contre toute tentative de s'opposer au pouvoir central. S'adressant à des responsables locaux de l'Extrême-Est soviétique, à la veille de son départ pour le Japon, le chef de l'État a déclaré que l'intérêt national devait prévaloir. « Toute autre approche est inadmissible, a-t-il dit à la télévision. Les hommes politiques doivent se débarrasser de tous leurs agréments ou leurs désagrèments qui gênent notre cause. Et notre cause est de sauver le pays ». Le chef de l'État a ajouté que l'URSS risquait d'être confrontée à un avenir sanglant si la Russie « ne faisait pas preuve d'un nouveau dynamisme » en signant le Traité de l'Union. « Si elle s'oppose à l'Union, la Russie est condamnée, a-t-il dit. Cette opposition engendrerait inévitablement un processus de désintégration au sein même de la Russie. Une démocratie sans autorité ferme, basée sur la loi (...) conduirait au chaos général ».



Le vice-président du Congrès national africain, Nelson Mandela, et le président du Congrès pan-africain, Clarence Makwetu, à gauche, se sont serrés la main hier à Harare (Zimbabwe), lors d'une rencontre convoquée dans le but d'enterrer les différends entre les deux organisations et de former un front commun dans leur lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud.

La CEE lève une partie des sanctions contre Pretoria

LUXEMBOURG (AFP) — Les ministres des Affaires étrangères des Douze se sont mis d'accord hier à Luxembourg pour lever une partie des sanctions encore en vigueur contre l'Afrique du Sud, a annoncé le chef de la diplomatie allemande Hans-Dietrich Genscher.

Cette décision autorise à nouveau les importations dans la CEE d'acier, de fer et de pièces d'or en provenance d'Afrique du Sud, qui étaient interdites depuis 1986, indique-t-on de source diplomatique.

Seul reste en vigueur l'embargo sur les ventes d'armes et le pétrole. Les Douze ont pris cette décision à la suite de la présentation le mois dernier par le gouvernement sud-africain, devant son Parlement, de projets législatifs abolissant les lois sur l'habitat séparé et sur la terre, considérées comme les piliers du régime d'apartheid.

Les ministres des Affaires étrangères des Douze ont renoncé à consulter au préalable le Parlement européen, afin de gagner du temps et d'encourager les réformes du président sud-africain Frederik De Klerk.

Les Pays-Bas et la Belgique demandaient une consultation préalable du Parlement, bien que cela ne soit pas requis par les règles de fonctionnement de la CEE, indique-t-on de source diplomatique.

L'Assemblée de la CEE s'était prononcée de son côté en février pour le maintien des sanctions.

Le secrétaire général de l'ANC, Alfred Nzo, était venu vendredi à Bruxelles demander également le maintien des sanctions.

Les chefs d'État et de gouvernement des Douze avaient déjà décidé en décembre dernier à Rome de lever l'interdiction d'investir en Afrique du Sud. Ils avaient ajouté que l'embargo sur l'acier, le fer et les pièces d'or d'Afrique du Sud serait levé après la présentation de projets de loi pour abolir les lois sur la terre et l'habitat séparé.

Par ailleurs, l'ANC et le Congrès panafricain (PAC), deux mouvements nationalistes sud-africains rivaux depuis plus de trente ans, ont ouvert hier des discussions historiques à Harare, au Zimbabwe.

Dès l'ouverture de cette rencontre, en présence du président zimbabwéen Robert Mugabe, le vice-président de l'ANC Nelson Mandela et le président du PAC Clarence Makwetu ont indiqué qu'ils y plaçaient de grands espoirs. Tous deux réclament l'instauration d'une assemblée constituante élue chargée de rédiger une nouvelle constitution en Afrique du Sud.

Le PAC avait rompu avec l'ANC en 1959 après avoir rejeté toute participation de Blancs dans la lutte contre l'apartheid. Il est beaucoup moins important et influent que l'ANC.

Les comités exécutifs des deux mouvements se retrouvent dans le but de créer un front commun contre le gouvernement de Pretoria. M. Mandela a indiqué que cette rencontre avait pour objectif de « rassembler le maximum des forces démocratiques et opprimées ». Il s'est également déclaré confiant : « Cette unité sera forgée et rend notre victoire certaine », a-t-il lancé.

Les deux partis divergent sur leur approche des relations à instituer avec le gouvernement de Pretoria, l'ANC ayant opté pour des négociations, tandis que le PAC rejette toute discussion avec la minorité blanche au pouvoir.

L'ANC a approuvé le principe d'une conférence multipartite le plus tôt possible, ce qu'a rejeté le PAC.

Pour sa part, M. Makwetu a déclaré que jusqu'à présent « aucune négociation véritable ne s'était tenue. Nous attendons toujours qu'un climat favorable soit instauré pour l'ouverture de négociations », a-t-il dit, ajoutant qu'il jugeait regrettable que certains pays aient jugé irréversible le processus de réformes engagé par le président Frederik de Klerk. Selon M. Makwetu, le gouvernement reste opposé à « une Afrique du Sud véritablement non raciale, démocratique et unie ».

Le président du PAC a indiqué que cette rencontre permettrait également d'évoquer « l'escalade de violence sans précédent entre Noirs en Afrique du Sud et de chercher un moyen efficace de mettre fin à ce carnage insensé ».

Il a également estimé que cette rencontre constituait le premier pas vers l'établissement d'une « conférence des opprimés, rassemblant toutes les organisations politiques de la majorité opprimée ».

L'opposition albanaise boycotte l'ouverture du Parlement

TIRANA (Reuter) — Les 75 députés du Parti démocratique albanaise ont boycotté hier la séance d'investiture de l'Assemblée populaire issue des premières élections libres du pays.

La cérémonie a duré 30 minutes. Au nom de la principale formation de l'opposition, Neritan Ceka a lu une déclaration où il a dénoncé « les forces obscures au pouvoir ».

De leur côté, les élus du Parti du travail (communiste) ont exhorté l'opposition à mettre fin à leur boycottage.

Neritan Ceka a de nouveau réclamé la suspension des sessions parlementaires jusqu'à ce que les autorités aient livré à la justice les responsables de la mort de quatre membres de son parti, le 2 avril à Shkoder.

« Le massacre de Shkoder, perpétré par les forces obscures au pouvoir, n'est pas seulement un coup porté contre la population pacifique de cette ville. Il a créé un climat d'incertitude et de terreur au sein duquel l'activité démocratique ne saurait avoir lieu », a déclaré le député d'opposition.

Il a accusé la commission d'enquête mise sur pied par Tirana de couvrir des crimes politiques, par des manœuvres d'abus et d'intimidation.

Une fois que la vérité aura été faite sur l'affaire de Shkoder, a ajouté Neritan Ceka, les députés démocrates mettront fin au boycottage et « commenceront d'œuvrer pour transformer l'Assemblée populaire en une authentique institution démocratique ».

Le député du Parti démocratique a ensuite quitté la salle sans écouter l'appel que lui lançait le communiste Ali Alusani.

« En ce moment historique, les événements de Shkoder ne devraient pas menacer le travail important (...) que la participation (du Parti démocratique) aidera grandement à mener », a dit le député, dont le parti est majoritaire à l'assemblée avec 168 sièges sur 250.

« Ce nouveau Parlement doit garder intacts les espoirs de la population », a déclaré de son côté le président de la session Adil Carcani, membre du Politburo du Parti du travail.

La prochaine session du Parlement est prévue demain.

On ignore si l'assemblée pourra fonctionner sans les démocrates, qui ont des sièges réservés dans une importante commission chargée d'être le président de l'assemblée et d'autres responsables.

De surcroît, le premier ministre réformiste Fatos Nano a déclaré la semaine dernière que seule la coopération entre le Parti du travail et les démocrates pouvait permettre au pays de résoudre ses problèmes économiques et politiques.

Éyadéma accélère le processus de réformes

LOMÉ (Reuter) — Le président togolais Gnassingbé Éyadéma, confronté à la plus grave crise politique depuis son arrivée au pouvoir en 1967, a annoncé hier une accélération du calendrier des réformes prévoyant l'élaboration d'une nouvelle constitution et la tenue d'élections législatives multipartites.

Dans un discours radiodiffusé, le chef de l'État a fait savoir qu'une nouvelle constitution serait élaborée et promulguée avant la fin de l'année.

Le pays connaîtra ensuite des élections multipartites, les premières depuis plus de vingt ans, pour renouveler l'Assemblée nationale et le Sénat. Gnassingbé Éyadéma a précisé qu'il n'y aurait pas de limite au nombre de partis politiques autorisés depuis la semaine dernière.

Le discours présidentiel, enregistré dimanche mais diffusé après l'apparition de la Lune en raison du Ramadan, fait suite aux vives violences qu'aït connues le Togo. La tension est vive à Lomé depuis la découverte, jeudi, de 26 corps — victimes de l'armée, selon l'opposition — dans une lagune du quartier populaire de Bé.

Selon des sources diplomatiques et politiques, l'opposition a conclu une trêve informelle avec le gouvernement dimanche. « Ils sont parvenus à

une sorte d'armistice », a affirmé un diplomate.

Selon le diplomate, le président a accepté d'ouvrir une enquête sur les 26 morts de la lagune de Bé et a laissé entendre qu'il pourrait décréter une journée de deuil national.

L'opposition, fédérée en un Front des associations du renouveau (FAR), et les chefs traditionnels auraient accepté en échange de renoncer à leur projet de réunir une foule énorme pour l'enterrement des victimes, projet qui prévoyait aussi le passage à travers la capitale d'une gigantesque cortège funèbre, a-t-on dit de mêmes sources.

Selon un communiqué publié dimanche par le gouvernement, l'armée a assuré le président qu'elle n'était pas responsable des 26 morts de la lagune de Bé, mais le chef de l'État n'en a pas moins l'intention d'ouvrir une enquête pour faire toute la lumière sur ces événements.

Dans son discours, le président Éyadéma a en outre annoncé la création, cette année, d'un Conseil économique et social appelé à servir d'organe consultatif en matière de politique économique et sociale.

Il n'a en revanche pas fait mention d'une éventuelle démission de sa fonction de président, ce qui était la principale demande des manifestants la semaine dernière.

Votre comité-conseil d'arrondissement

Ville de Montréal

Comité-conseil de l'arrondissement Ville-Marie

Invitation à participer Assemblée du mercredi 24 avril 1991, 19 h
Hôtel de ville
Salle du Conseil
275, rue Notre-Dame Est
(Métro : Champ-de-Mars)

Il est à noter que si l'assemblée doit être ajournée, elle se poursuivra le jeudi 25 avril 1991, à 19 h, au même endroit.

À cette occasion, vous pourrez :

- rencontrer vos conseillers et conseillères;
- obtenir de l'information sur les projets prévus ou en cours dans votre arrondissement;
- poser des questions sur les dossiers à l'ordre du jour ou sur tout autre sujet qui vous préoccupe relativement à votre arrondissement;
- présenter une demande concernant votre quartier en l'inscrivant au plus tard le vendredi 19 avril 1991 à votre bureau ACCÈS MONTRÉAL Centre, 275, rue Notre-Dame Est.

Parmi les sujets à l'ordre du jour :

- Période de questions du public;
- Période de requêtes des citoyens et citoyennes;
- Période d'information par les membres du Comité-conseil;
- Objets soumis par le Comité exécutif pour avis et recommandations, dont :



Autorisation de modifier le règlement intitulé «Autorisation d'utilisation de terrains de construction et d'occupation des bâtiments à des fins spécifiques», afin de permettre au "Royal Institution for the advancement of learning" et à «l'Hôpital neurologique de Montréal» de construire et d'occuper un entrepôt d'équipements situé à l'arrière du 3801, rue University;

Autorisation d'aménager et d'exploiter pour une période allant jusqu'au 30 septembre 1993, un parc de stationnement commercial par la compagnie Hôpital-Forum inc., sur un espace résiduel situé sous l'autoroute Ville-Marie, du côté est de la rue René-Lévesque et la rue Saint-Antoine;

Autorisation d'aménager et d'exploiter pour une période de deux ans, un parc de stationnement commercial par la compagnie Investissements C.S.L. Ltée, sur un terrain situé du côté ouest de la rue Saint-Hubert, entre la rue Ontario et le boulevard de Maisonneuve;

Informations sur le projet d'agrandissement du gymnase et de la piscine du bâtiment Sir Arthur Currie de l'Université McGill.

Votre Comité-conseil d'arrondissement

Hubert Simard, président district de Darlington

Raymond Blain, vice-président district de Saint-Jacques

André Lavallée, district de Bourdonnière

Diane Martin, district de Louis-Hébert

Martine Blanc, district d'Octave-Crémazie

Nick Auf der Maur, district de Peter-McGill

Saulie Zajdel, district de Victoria

Renseignements :

Bureau ACCÈS MONTRÉAL Centre
872-6395 ou 872-6396

CARTES D'AFFAIRES



Fondée en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Télex: 05 268656
Fax: (514) 845 7874
Tél: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

SWABEY OGILVY RENAULT

AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7126, Téléc: 05-24355
Facsimilé (514) 288-8389

MONTRÉAL OTTAWA

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Baker entame une nouvelle tournée au Proche-Orient

d'après Reuter et AFP

WASHINGTON — Le secrétaire d'État américain, James Baker, entame aujourd'hui une nouvelle tournée de paix au Proche-Orient, sa seconde en deux semaines et la troisième depuis la fin de la guerre du Golfe.

James Baker, qui est rentré vendredi de sa précédente tournée dans la région, rencontrera demain soir les ministres des Affaires étrangères de la Communauté européenne à Luxembourg, a déclaré hier le porte-parole du département d'État, Margaret Tutwiler.

Il est attendu en Israël jeudi soir pour y avoir des entretiens le lendemain. Le reste de son itinéraire n'a pas été officiellement annoncé mais il pourrait inclure des étapes en Égypte, en Arabie saoudite, en Syrie et en Jordanie.

Le président George Bush et James Baker « sont convaincus que toutes les parties envisagent sérieusement la paix au Proche-Orient, (et ils) croient que la poursuite des contacts directs avec elles, maintenant, est important pour que des progrès soient accomplis », a déclaré Margaret Tutwiler.

Elle a ajouté qu'il y avait cependant « beaucoup à faire, de nombreuses questions à élucider et un long chemin à parcourir ».

À Londres, le premier ministre israélien Yitzhak Shamir s'est dit optimiste quant à un règlement né-

gocié de la paix au Proche-Orient, à l'annonce de la nouvelle tournée de James Baker dans la région. « Je suis plus optimiste (qu'avant) », a-t-il déclaré à la presse.

Interrogé sur les perspectives d'une paix durable, il a précisé : « Nous sommes prêts. Nous sommes très intéressés. Il y en a qui, de l'autre côté, sont davantage prêts qu'avant ».

Yitzhak Shamir a ajouté que des obstacles subsistaient cependant à l'établissement de cette paix, sans les citer.

« Nous sommes en pleine négociation et il y a des limites à ce que l'on peut dire ou ne pas dire », a-t-il précisé.

Yitzhak Shamir, qui rencontre aujourd'hui son homologue soviétique Valentin Pavlov, a jugé importante la participation de l'Union soviétique aux règlements de paix.

« Je mettrai en avant la participation soviétique à une éventuelle conférence de paix. Je pense qu'il est important que les Soviétiques y prennent part », a-t-il dit.

Lors de sa tournée de la semaine dernière, James Baker est parvenu à amener Israël et les dirigeants arabes à, au moins, envisager le concept d'une conférence régionale de paix.

À Jérusalem, le ministre israélien des Affaires étrangères David Lévy a estimé hier que la venue prochaine en Israël du secrétaire d'État américain James Baker « prouve que le processus de paix est en bonne

voie ».

Cette troisième visite de M. Baker en Israël depuis début mars constitue, selon M. Lévy, un « signe encourageant, car il prouve que M. Baker a pu constater qu'Israël est prêt à faire avancer le processus de paix et qu'il y a des réactions positives parmi certains pays arabes ». M. Lévy n'a pas précisé la date exacte de la venue de M. Baker.

« Nous avons connu une période difficile dans nos relations avec les États-Unis, mais désormais nous menons un dialogue ouvert avec Washington et d'importants progrès ont été réalisés », a poursuivi M. Lévy, répondant aux interpellations des députés de l'opposition de gauche.

M. Lévy a réaffirmé à cette occasion qu'Israël appuie l'idée d'une conférence régionale avec les pays arabes à laquelle participeraient des représentants palestiniens, mais dont l'OLP serait exclue.

« L'important est que les représentants des Palestiniens ne soient pas désignés par l'OLP et qu'ils ne parlent pas au nom de cette organisation », a souligné le ministre.

Prenant la parole pour l'opposition travailliste, le député Gad Yaacobi a demandé au gouvernement d'accepter le principe de « la paix contre les territoires », et l'a accusé de miner la voie de la paix en accélérant la colonisation juive en Cisjordanie occupée.



Pavlov chez Major

Profitant de sa présence à Londres pour l'inauguration de la Banque européenne de reconstruction et de développement, le premier ministre soviétique, Valentin Pavlov, a rencontré hier son homologue britannique John Major.

Hanoi veut renouer avec Washington

HANOI (AFP) — Le Vietnam a réaffirmé hier que la solution du problème cambodgien ne doit pas être un préalable à la normalisation de ses relations avec les États-Unis, comme l'a récemment réclamé Washington, selon une dépêche de l'agence vietnamienne d'information VNA.

L'agence officielle a aussi souligné que le Vietnam soutenait les documents-cadres proposés à Paris par les grandes puissances pour mettre fin au conflit cambodgien et approuvait notamment un rôle très important de l'ONU.

« La normalisation (...) favorisera la coopération des problèmes auxquels les deux parties s'intéressent, dont le problème cambodgien », a annoncé un porte-parole du ministère vietnamien des Affaires étrangères dans un entretien avec l'agence vietnamienne d'information VNA.

Le porte-parole a reconnu la divergence existant entre les deux pays en soulignant que les États-Unis exigent un règlement au Cambodge préalable à la normalisation alors que le Vietnam estime que celle-ci « favorisera la coopération entre les deux pays dans le règlement du problème cambodgien ».

Le Vietnam est le principal soutien du régime installé à Phnom Penh après l'invasion du Cambodge par les troupes de Hanoi en décembre 1978 et le renversement des Khmers rouges.

À l'occasion d'une rencontre entre officiels américains et vietnamiens à New York, le département d'État avait affirmé que le processus de normalisation commencerait aussitôt que l'accord de Paris sur le règlement du problème cambodgien serait signé par le Vietnam et le régime de Phnom Penh.

« Le Vietnam soutient l'utilisation des documents-cadres des cinq pays et approuve le rôle important dévolu aux Nations unies pour la réalisation des accords sur le Cambodge », a poursuivi le porte-parole du ministère.

Le plan de Paris pour le Cambodge proposé par les grandes puissances l'année dernière prévoit un rôle important de l'ONU qui prendrait en charge notamment l'administration du pays pendant une période transitoire devant mener à des élections générales.

Ce plan est actuellement bloqué en raison de divergences entre les factions cambodgiennes — réunies désormais dans un Conseil national suprême (CNS). Ces divergences concernent notamment le démantèlement des forces armées refusé par Phnom Penh qui réclame en outre des garanties contre le retour du régime des Khmers rouges.

Les Khmers rouges, responsables de la mort de centaines de milliers de personnes pendant leur règne sanglant de près de quatre ans, constituent le principal mouvement de l'opposition armée qui comprend aussi les partisans de l'ancien monarque le prince Norodom Sihanouk et ceux de l'ancien premier ministre Son Sann.

La défense et les pouvoirs du Parlement divisent la CÉE

LUXEMBOURG (Reuter) — La création d'un pilier européen de défense et l'octroi de pouvoirs étendus au Parlement européen constituent les derniers obstacles de taille sur la voie de l'union politique de la Communauté européenne.

À la veille du dépôt, par la présidence luxembourgeoise de la CEE, d'un projet global de traité, les ministres des Affaires étrangères des Douze se sont divisés hier en deux camps opposés sur ces dossiers hautement controversés, même si la structure générale de la future Union sort progressivement des limbes.

« De réunion ministérielle en réunion ministérielle, l'écart (entre les États membres) se rétrécit », a déclaré Jacques Poos, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères.

« Une très grande majorité de délégations a accepté le texte de la présidence » sur l'établissement d'une politique étrangère et de sécurité élargie à la défense, a-t-il dit.

Selon des diplomates, sept États membres sur douze, dont la France et l'Allemagne, ont accepté ce compromis comme une bonne base minimale de négociation, même si plusieurs capitales ont jugé qu'il ne faisait pas assez apparaître l'objectif

fédéral.

« En règle générale, la proposition de compromis est bien en retrait par rapport à ce qui a été proposé par la France et l'Allemagne », a ainsi jugé Elisabeth Guigou, ministre française des Affaires européennes. « Mais enfin, il faut avancer vite », a-t-elle ajouté, citée par un diplomate français.

La politique commune de défense serait dans un premier temps mise en chantier par l'Union de l'Europe occidentale (UEO), une institution léthargique qui regroupe neuf États membres de la Communauté sur 12, avant de fusionner avec la CEE

avant 1998, date d'expiration du traité constitutif de l'UEO.

Cinq États membres s'opposent, avec plus ou moins de vigueur, à cette perspective. Le Royaume-Uni, le Portugal, le Danemark et, surtout, les Pays-Bas, craignent que la construction de ce pilier européen de défense plus autonome de l'OTAN n'incite les États-Unis à accélérer leur désengagement du théâtre européen.

L'Irlande neutre, qui n'est pas membre de l'UEO, comme le Danemark et la Grèce, s'oppose à tout le processus.

Gianni de Michelis, ministre italien des Affaires étrangères et fer-

vent partisan d'une Europe fédérale, a, selon des diplomates, tenté de rassurer les pays récalcitrants.

Le dossier des pouvoirs à accorder au Parlement européen a également provoqué l'apparition d'une fracture entre les Douze, même si Jacques Poos affirmait après le débat n'avoir pas constaté de différences irréductibles.

Londres et Copenhague, opposés à l'octroi de pouvoirs étendus aux députés européens, sont les plus réticents. Les Pays-Bas craignent que la Commission y perde de son pouvoir, tandis que les Portugais et les Espagnols ont émis des doutes sur l'efficacité du système luxembourgeois.

Le Luxembourg a proposé un schéma de « co-décision ».

Il s'agirait de mettre sur pied une procédure de coopération avec le Parlement qui ne donnerait plus, comme actuellement, le dernier mot au Conseil des ministres. Les députés européens disposeraient ainsi du même droit de veto pour les actes législatifs — pas pour les règlements — que les gouvernements.

Un comité de conciliation composé d'un représentant de chaque État membre et d'autant de députés européens serait chargé de trouver une solution en cas de litige. Si une des branches est opposée à un projet de loi, ce dernier serait tout simplement retiré du circuit après six semaines de blocage.

Le Parti républicain refuse de soutenir Andreotti

ROME (Reuter) — Le petit Parti républicain italien a refusé hier son soutien parlementaire à la nouvelle coalition du président du Conseil, Giulio Andreotti, menaçant ainsi la survie du cabinet investi samedi dernier.

Le leader républicain Giorgio La Malfa a déclaré à la presse que la direction de son parti avait décidé, par 40 voix contre cinq, de ne pas entériner le 50e gouvernement italien de l'après-guerre quand il se présenterait demain au Parlement.

Le président du conseil a formé son cabinet en comptant sur l'appui des républicains, bien que ces der-

niers aient fait défection samedi à la dernière minute.

« Nous ne pouvons entériner par vote le gouvernement Andreotti. Quant à voter contre, nous verrons cela plus tard », a dit Giorgio La Malfa.

Les trois ministres républicains qui devaient faire partie du cabinet se sont retirés de la coalition samedi, peu avant le moment où ils devaient prêter serment, parce que les portefeuilles qui leur étaient confiés n'étaient pas les mêmes que dans le cabinet précédent, qui a démissionné le 29 mars.

Giulio Andreotti a du en conséquence assumer l'intérim des trois

ministères. La décision prise hier par les républicains l'a obligé à retarder la présentation de son gouvernement au Parlement, qui devait initialement avoir lieu cet après-midi.

Giulio Andreotti avait conçu le nouveau cabinet sur la base d'une coalition à cinq et il espérait voir les républicains prendre leurs fonctions après la réunion d'hier.

Le vote républicain contraignait le président Francesco Cossiga à entreprendre une nouvelle série de consultations auprès des partis, afin de déterminer si le gouvernement dispose d'un soutien suffisant pour être viable.

En théorie, les voix républicaines ne sont pas nécessaires à Giulio Andreotti pour faire adopter des projets de loi, mais le chef de l'État lui pose un problème. Lorsque les républicains ont annoncé samedi qu'ils boycottaient la cérémonie d'investiture, Francesco Cossiga a demandé par écrit au président du conseil s'il souhaitait qu'on annule la cérémonie pour rendre possibles de nouvelles consultations.

Le chef du gouvernement a évité l'écueil en s'attribuant à titre temporaire les postes vacants, mais la décision des républicains a placé la balle dans le camp présidentiel.

LA QUALITÉ JAPONAISE, ABORDABLE!

LEGACY

BERLINE
14 995\$*

FAMILIALE "L"
16 640\$*

LOYALE

BERLINE
11 575\$*

FAMILIALE
11 995\$*

JUSTY

"DL" 3 PORTES
7395\$*

4x4 "GL" 5 PORTES
9615\$*

SUBARU

QUALITÉ JAPONAISE

Certains modèles disponibles 4 roues motrices.

LES INCOMPARABLES CONCESSIONNAIRES SUBARU

*Transport, préparation et taxes en sus.

SUBARU AUTO CENTRE 4032, rue Ste-Catherine Ouest Montréal (514) 937-4235	SUBARU MONTRÉAL 4900, rue Paré Montréal (514) 737-4441	LACHUTE SUBARU RR #2 Brownburg (514) 562-0262	SUBARU REPENTIGNY 761, rue Notre-Dame Repentigny (514) 585-9950	AUTOMOBILES YVON DUGUAY 560, boul. Fiset, Sorel (514) 742-0441	SUBARU ST-HYACINTHE 650a, boul. Laurier St-Thomas-d'Aquin (514) 773-5262	SUBARU STE-AGATHE 155, boul. Morin Ste-Agathe-des-Monts (819) 326-1600	SUBARU ST-JÉRÔME 2355, boul. Labelle Lafontaine (514) 438-7494 Mtl: 437-5186	SUBARU DRUMMONDVILLE 1530, boul. St-Charles Drummondville (819) 477-4694	SUBARU VALLEYFIELD 2715, boul. Hébert Valleyfield (514) 371-0322	SUBARU VICTORIAVILLE 2110 Notre-Dame Ouest Victoriaville (819) 752-9224
LES AUTOMOBILES BOULEVARD ST-MARTIN 1430, boul. St-Martin, Laval (514) 667-4960	LEHOUX & SIMARD 450 Jacques-Cartier Sud St-Jean (514) 347-6555	PRESTIGE AUTOMOBILES 335, rue St-Haller Granby (514) 378-2212	SUBARU LONGUEUIL 465 Curé-Poirier Ouest Longueuil (514) 677-6361 et 552-6045	CRISTOFARO SUBARU 1571, rue Beaubien Est Montréal (514) 270-1159	SUBARU DE LaSALLE 1771 Dollard Ville LaSalle (514) 368-6363	BOULEVARD AUTOS G.S. 10023, boul. des Hêtres Shawinigan (819) 539-6906	STE-ROSE SUBARU 171, boul. Labelle Ste-Rose (514) 628-3555	SUBARU TROIS-RIVIÈRES 3851, boul. Royal Trois-Rivières (819) 375-1611	SUBARU VARENNES 1855 du Souvenir Varennnes (514) 652-4979	AUTOMOBILES LAVIGNE 37, rue Ste-Anne Ste-Anne-de-Bellevue (514) 457-5327

ÉDITORIAL

Dure semaine

SI PARIS décrétait une « semaine du français », comme nous le faisons ces jours-ci au Québec à l'instigation de l'Office de la langue française, on s'en amuserait un brin dans les chaumières. C'est une mesure d'incertitude collective que de se lancer ainsi dans de touchantes manifestations d'affection envers une langue dont la primauté devrait aller sans dire, comme le pain quotidien. Mais nous n'en sortons pas. Réalisme ou paranoïa, la crainte d'une érosion du français n'a pas fini d'occuper nos jours et nos veillées.

Les bonnes nouvelles n'arrivent pas à traverser le mur du son. Des démographes affirment que la proportion de francophones ne diminuera pas au Québec dans un avenir prévisible, qu'elle pourrait même augmenter, et nous restons sceptiques. Le président du Conseil de la langue française, M. Pierre-Étienne Laporte, souligne un affaiblissement marqué de l'unilinguisme anglophone en milieu de travail dans la région métropolitaine, mais on préfère s'indigner du fait que la majorité des cadres et administrateurs ne travaillent toujours pas entièrement en français. On apprend que la majorité des allophones que la loi 101 a amenés à l'école primaire et secondaire française décident de s'inscrire en français aux études collégiales, et c'est à peine si on savoure le revirement, inespéré il y a dix ans.

Insidieuse et forte, la crainte demeure, aucune statistique ne peut la mettre en déroute, aucune loi ne l'a vraiment apaisée. Elle laisse pantois des observateurs pourtant avertis. Le grand humaniste canadien Northrop Frye, dans un discours prononcé quelques semaines avant sa mort en janvier, décrivait que « la langue et la culture du Canada français sont en épanouissement, rien ne les menace sinon les politiciens qui s'en mêlent ». C'est une opinion largement partagée dans les milieux littéraires nord-américains, qui admirent la vigueur de la création québécoise et comprennent mal comment l'audace des milieux artistiques se conjugue, presque toujours, à un soutien à des mesures linguistiques protectionnistes, coercitives, et parfois carrément gênantes, comme le rappelait souvent René Lévesque. La seule explication, croit-on, est politique. Donc suspecte.

C'est concéder beaucoup de pouvoir à Camille Laurin et autres prophètes d'apocalypse linguistique que d'imaginer tout un peuple sous la coupe de leurs sombres diagnostics. La hantise des Québécois de langue française, si on y regarde de plus près, est individuelle. Chacun se bat avec une langue dont il ne sait plus très bien s'il la maîtrise, si son génie ne s'évadera pas en faisant sauter le bouchon de la loi, des règlements, des conseils et autres offices qui balisent l'usage, surveillent, orientent. La lutte est intime. Elle explique, en partie du moins, pourquoi tant d'écrivains québécois qui parcourent le monde et sont

prêts à tous les métissages interculturels deviennent soudain frileux en rentrant à la maison. C'est un réflexe, et les réflexes ne sont pas tous irrationnels.

Car ce qui nous tenaille, c'est moins la crainte de voir disparaître le français au Québec, que de le voir dégénérer. Bien des linguistes se font rassurants, affirment que la structure de la langue d'ici n'est pas plus mal en point qu'en son pays d'origine, une fois compris et décodés les mécanismes de la langue populaire. Mais la moindre conversation avec un professeur de lettres dans un cégep, avec la brigade de front, vous laisse un goût de cendres en plus de vous enlever celui de lire les énoncés savants. Et pourquoi le théâtre québécois, par exemple, est-il de moins en moins littéraire et de plus en plus fondé sur la machine de scène, l'onomatopée, la

blème, c'est moins qu'ils doivent passer régulièrement à l'anglais, dans une ville internationale. C'est de savoir à quel point la langue française souffre de ce va-et-vient, se vide, s'essouffle, s'étiole. Quiconque est un peu familier avec la littérature d'affaires publiques et privées, au Québec, sait à quel point son rayon d'expression est souvent limité.

Le bilinguisme est une vertu, le multilinguisme encore plus, mais ils ont un prix quand ils sont pratiqués à grande échelle. Les langues s'interpénètrent, on les parle approximativement, la syntaxe de l'une aboutit chez l'autre, le vocabulaire aussi. Comment contrer ces phénomènes, si on décide de les ignorer ? Et c'est bien ce qu'on fait, pour des raisons inconsciemment politiques. Les rapports du commissaire canadien aux langues officielles, gardien attitré de la foi bilingue, sont d'imposants volumes qui vous retournent les langues sous toutes les coutures, sauf pour leur qualité. C'est tabou. Quel français parlent les diplômés des admirables écoles d'immersion ? Quel français parlent les jeunes francophones hors Québec qui se déclarent encore, obstinément, de langue française ? À quel français correspond la langue de traduction qu'on nous sert tous les jours par centaines de documents, communiqués et autres messages ? Quelle langue va émerger de la plus vaste expérience de « bilinguisation » accélérée qu'un pays ait jamais connue ?

Aucune loi, qu'il s'agisse de la loi fédérale sur les langues officielles, ou de la loi québécoise sur la langue officielle, ne peut encadrer ces phénomènes de brassage. Et les nostalgiques de l'unilinguisme individuel sont une espèce en voie de disparition. Nous sommes condamnés au croisement constant, qui est aussi un privilège, mais nous commençons à peine à en deviner les résultats. Ils n'ont rien à voir avec les anglicismes occasionnels qu'on pourchassait durant les « semaines du bon parler français ». Ils touchent toute l'expression, définissent son potentiel, et affectent sa capacité de créer. Les relecteurs, dans nos maisons d'édition, en auraient long à dire là-dessus, les metteurs en scène aussi.

Où sont les chercheurs qui nous éclaireront sur ce sujet, plutôt que sur les mille nuances de l'usage quantitatif des deux langues ? Peut-être n'auraient-ils rien à dire pour nous rassurer. Mais tant qu'on ne parlera pas de la qualité du français de façon aussi brutale, qui renvoie la balle ailleurs qu'à l'école, l'impression de vivre dangereusement restera une réaction instinctive. Et les Québécois de langue française « jasant avec leur instinct », pour reprendre dans un autre contexte la belle expression du poète Richard Desjardins. Cette petite voix intime leur dit danger, et rien ne prouve, jusqu'à maintenant, qu'elle a tout à fait tort.

LISE BISSONNETTE

C'est de l'intérieur que la langue fléchit

danse, les cris et les murmures ? Pour s'exporter mieux à l'étranger, ou parce que la langue commence à faire défaut ? On ne sait.

Mais on sait que c'est de l'intérieur que la langue fléchit. Il est donc à la mode de renvoyer tout le monde à l'école, d'affirmer que la qualité du français est le seul problème encore tenace, celui auquel on devrait consacrer toutes ses énergies plutôt que de les divertir à édifier des lignes Maginot. Mais l'école ne fonctionne pas dans un vide politique, encore moins dans un vide social. Même en renonçant au laxisme qui fut sa marque sous la férule désormais vieillie des pédagogues de la libre expression, elle ne peut donner ce qui lui fait à elle-même défaut. Ces étudiants en sciences de l'éducation qui arrachent plutôt péniblement la note de passage en français avant de se retrouver enseignants et de relancer le cercle vicieux, c'est du Québec réel qu'ils viennent. Du Québec qui, contrairement à la France, n'est pas solidement assis sur des millénaires d'histoire et de pratique d'une langue que des élites maîtrisent admirablement, modifient et dominent. Il n'y a rien de colonisé à le reconnaître.

Le front scolaire restera névralgique, et réclamera encore bien des investissements qu'on ne lui consent toujours pas. Mais il ne saurait être le seul bouc émissaire d'une société qu'il reflète, qui se croise chez lui. À cet égard il est remarquable d'observer la pudeur qui sévit sur d'autres fronts. On a beaucoup débattu, la semaine dernière, de la langue de travail dans l'île de Montréal et surtout de celle des professionnels et administrateurs, dont le tiers travaillent régulièrement en français. Le pro-

Les opérations anti-kurdes



PANCHO

LE MONDE

André Patry

Pour la Corse, un statut inédit

IL Y A exactement dix ans — c'était en avril 1981 — avait lieu à Santa Cruz de Tenerife dans les îles Canaries, la première conférence des États et régions insulaires d'Europe, destinée à l'examen de problèmes communs, tels que le développement régional, la protection de l'environnement et le tourisme. À cette rencontre, tenue sous les auspices du Conseil de l'Europe, on pouvait trouver des représentants d'États souverains (Islande, Malte, Chypre), de régions autonomes (île de Man, Sardaigne, Sicile, Açores, Madère, Canaries) et de régions administratives (îles grecques, archipels écossais). Une absence remarquable : celle de la Corse.

La Corse constitue pourtant, à l'intérieur du paysage politique français, un cas bien particulier. Son insularité lui a donné une histoire et une personnalité qui, pendant des siècles, en ont fait une partie de cette Italie morcelée qui ne réalisera son unité qu'au XIX^e siècle.

Au moment où, en l'an 754, Pépin le Bref offre la Corse au pape, l'île est presque déserte. Puis, après de longues luttes entre les deux cités qui la convoitent, Pise et Gênes, cette dernière finit par annexer la Corse et la convertir en dépendance génoise, ce qu'elle restera jusqu'au XVIII^e siècle en dépit d'une brève occupation française (1553-57). Toutefois, Gênes reconnaît le caractère distinct de l'île et lui concède un régime spécial. Malgré tout, en 1755, après quelques décennies de rébellion, la Corse, à l'instigation de Pascal Paoli, se donne une constitution écrite et des institutions propres, parvenant ainsi à une quasi-indépendance.

Envoyée dans l'île à la requête de Gênes qui ne voulait pas y perdre ses droits, l'armée française finit par s'y installer. En 1768, la France obtient de Gênes, en paiement d'une dette, la cession provisoire de la Corse et, l'année suivante, en achève la conquête par la victoire de Ponte-Novu où 40 000 de ses soldats ont facilement raison des quelques milliers de combattants de Pascal Paoli, le « père de la patrie », qui prendra le chemin de l'exil.

UN TEXTE constitutionnel du 30 novembre 1789 décrète que la Corse est « partie intégrante de l'empire français », ce qui autorisera peut-être le plus illustre de ses fils, Napoléon Bonaparte, à y réprimer brutalement, entre 1796 et 1811, toute forme d'agitation.

Pendant tout le XIX^e siècle, la Corse regarde vers la France continentale où elle envoie des milliers de ses fils pour y faire une vie qu'ils viendront souvent terminer dans la terre ancestrale. Au cours des deux dernières guerres mondiales, surtout la première qui lui prendra 28 000 de ses enfants, la Corse laissera sur les champs de bataille un fort pourcentage de sa population.

Après 1945, les débouchés traditionnels des jeunes Corses (l'armée, l'administration et les colonies) disparaissent peu à peu. À partir des années 60, le visage humain et aussi économique de l'île se met à changer. Des milliers de pieds-noirs viennent s'implanter dans cette contrée dont le climat et la nature leur rappellent ceux de l'Afrique du Nord : ils plantent la vigne et cultivent les agrumes. Puis, des milliers de Maghrébins suivent, qui modifient encore davantage la composition démographique de l'île. Enfin, l'arrivée massive de touristes, dont le nombre dépassera parfois le million, vogue le littoral à la spéculation immobilière et à la construction sauvage. La Corse se sent menacée dans son âme et réagit.

LE FRONT de libération nationale se manifeste pour la première fois les 4 et 5 mai 1976 en revendiquant 24 attentats commis simultanément en dix points différents de l'île et du continent. La lutte nationaliste s'amplifie et se partagera bientôt en trois mouvements clandestins et en autant de mouvements légaux. Devenue l'île de la peur, la Corse attend de Paris des solutions à la fois politiques et économiques aux problèmes auxquels elle est maintenant confrontée.

La Corse compterait en ce moment environ 260 000 habitants, dont 150 000 seulement sont autochtones, le tiers d'entre eux étant des retraités venus du continent. En 1987, un habitant sur quatre avait moins de 20 ans. L'île est la région la plus pauvre de France : elle ne contribue que pour 0,3 % du produit intérieur brut, et son taux de chômage dépasse les 12 %.

Le particularisme corse découle non seulement de la géographie et de l'histoire, mais aussi de la culture.



Les Corses parlent une langue distincte, très proche de l'italien, qui, au dire de plusieurs, est en voie de disparaître, n'étant guère parlée par les enfants, même en milieu rural. Cette langue, qui est l'objet d'un enseignement reconnu, compte de nombreux écrivains parmi lesquels figure Ignace Colombani, né à Montréal en 1908.

La question corse a retenu l'attention des présidents de la cinquième République, mais chacun d'eux en avait sa propre compréhension. Pour Giscard d'Estaing, il n'y avait pas de problème corse, mais des problèmes en Corse. C'est lui qui, tout en augmentant les crédits affectés au développement de l'île, la divisera en deux départements pour en améliorer le tissu administratif et aussi en affaiblir le nationalisme.

Dans le cadre de la politique de régionalisation entreprise en France depuis bientôt vingt ans, la Corse a déjà obtenu un statut particulier, avec son Assemblée élue au suffrage universel, ses deux conseils consultatifs, ses trois offices et ses quatre commissions mixtes. Mais elle est restée une région de droit commun.

Le président Mitterrand et le Parti socialiste manifestent une vision encore plus généreuse du particularisme corse. Ils viennent d'obtenir de l'Assemblée nationale la reconnaissance du « peuple corse, composante du peuple français ». Les communistes avaient proposé que ce peuple soit reconnu comme « partie intégrante de la nation française ». De plus, le projet en voie d'adoption, malgré l'opposition du Sénat et des partis dits de droite, préconise l'octroi à l'île d'une certaine autonomie avec la formation d'un exécutif local émanant d'une Assemblée élue, dotée d'assez larges compétences.

LES ADVERSAIRES de l'autonomie corse, parmi lesquels figurent de nombreuses personnalités de l'île dont le maire de Bastia, comptent sur le Conseil constitutionnel pour que le projet gouvernemental soit déclaré anticonstitutionnel. Il n'est pas exclu, en effet, que les Sages du Palais-Royal désavouent la notion de peuple corse et aussi l'organisation institutionnelle de l'île, puisque selon la jurisprudence seuls les territoires d'outremer sont habilités à posséder une organisation particulière comportant un exécutif responsable devant une Assemblée, c'est-à-dire à être pourvus d'un véritable gouvernement.

D'autre part, comme on pouvait le prévoir, d'autres régions françaises commencent à s'intéresser au projet d'autonomie pour la Corse. En Alsace, deux députés ont annoncé qu'ils déposeront une proposition visant à étendre les avantages accordés à la Corse à toutes les régions de France, y compris la leur; et un député breton appuiera cette initiative au nom de sa propre région.

En voulant résoudre la question corse, le gouvernement français est-il en train de s'engager dans une voie que bloquera une longue et tenace tradition jacobine ?

LETTRES AU DEVOIR

Le Faust de Roberval

QUASI SOUVERAINISTE, un jour et le lendemain quasi Canadien. Où se situe-t-il ? Je parle ici du député de Roberval, M. Benoît Bouchard. Tandis que certains de ses collègues décidaient de quitter les rangs au lendemain de la mort du beau risque, M. Bouchard s'engageait dans une période de profonde réflexion. Je revois encore le visage dépité du ministre au lendemain de l'échec de l'accord du lac Meech. C'était un homme abattu qui ne savait plus quoi penser.

Quelques jours plus tard, il décidait de se ranger derrière son chef. Ses arguments pour demeurer au sein du Parti conservateur m'apparaissent sincères et bien fondés à ce moment-là : plusieurs dossiers importants pour le Québec devaient continuer à avancer, et il ne fallait surtout pas affaiblir le parti devant cette menace appelée Jean Chrétien.

Pour M. Bouchard, il fallait aussi garder en place des interlocuteurs valables pour négocier avec le reste du Canada les choix que feraient les Québécois au terme de la consultation qui s'engageait avec la commission B-C. Rien de plus légitime pourrait-on dire. Mais voilà, quelques mois plus tard on doit se demander s'il n'a pas vendu son âme.

Alors que Lucien Bouchard est perçu comme une sorte de Satan par la presse canadienne anglaise, Benoît Bouchard pourrait être qualifié tant qu'à moi de véritable Faust de l'opéra bouffe constitutionnel. Comment expliquer qu'un politicien ayant voté « oui » en 1990 et qui a vécu de près le KO technique des Wells, Filmon, Chrétien et compagnie, se retrouve aujourd'hui dans un rôle de vulgaire crieur auprès du Canada anglais.

De même, comment peut-on affirmer servir le Québec, et accepter les récents discours à saveur trudeauiste prononcés par son chef à l'endroit des Québécois ? Est-il aussi d'accord avec le premier ministre du Canada quand ce dernier affirme candidement que le vent de souveraineté à la commission B-C n'est pas représentatif de l'opinion des Québécois et des Québécoises. Quelle note donne-t-il à M. Mulroney pour sa traduction bidon des aveux du président Bush concernant la situation constitutionnelle. Est-ce à cette profonde léthargie que l'a mené sa réflexion ?

Il semble que la dernière chance que représenterait Meech soit élastique à n'en plus finir. Le pouvoir et ses avantages aussi. Lieutenants du Québec ou valet du Canada ? Cette dernière appellation me semble aujourd'hui plus appropriée.

Jacques Côté
Québec, 26 mars 1991

Autoroutes ou autobus ?

RÉCEMMENT, le caucus libéral de Laval demandait au ministre des Transports du Québec de prolonger immédiatement l'autoroute 25 sans attendre les résultats de l'étude d'impact du ministère de l'Environnement. Cette proposition, venant de l'ancienne titulaire de ce poste, montre bien l'absence de volonté politique du Gouvernement Bourassa concernant le respect de notre habitat naturel.

D'un côté, il met l'accent sur la construction de nouvelles voies rapides comme l'autoroute 50 entre Mirabel et Lachute; d'autre part, il coupe dangereusement dans le transfert des subventions pour le maintien du transport public. Quelle alternative offre-t-on donc aux citoyens, sinon de continuer d'utiliser abusivement l'automobile ? Et ce, aux risques d'hypothéquer à tout jamais notre patrimoine écologique.

La venue de l'autoroute 13 devait permettre de décongestionner la 15; or, qu'en est-il aujourd'hui ? Les deux voies rapides sont devenues de véritables bouchons aux heures de pointe. Avec le parachèvement de la 25, nous vivrons bientôt la même situation : rapidement, la population va s'installer le long de cette nouvelle construction et dans très peu de temps, cette nouvelle autoroute sera bloquée, comme le sont les autres autour de Montréal. Pourquoi ne pas pousser cette logique jusqu'à l'absurde, en décidant de remplir le St-Laurent : ainsi nous pourrions entrer et sortir facilement de Montréal. Dans le cas contraire, nous devons constamment ériger de nouveaux ponts et prolonger de nouvelles routes.

À moins que, comme en Europe, aux États-Unis, en Ontario; nous finissions par

comprendre l'importance d'investir dans le développement et la promotion du transport public. Actuellement, le gouvernement Bourassa refuse de financer les municipalités avec pour conséquences prochaines, la disparition du transport en commun en périphérie de Montréal, et la réduction de la qualité de service dans les grandes villes. Ne serait-il pas trop tard, demain, quand nos élus politiques réaliseront enfin que la primauté doit être accordée au transport collectif ?

Pour éviter cette absurdité économique, urbanistique et environnementale, le public doit faire entendre sa voix.

Roger Lemoine
Deux-Montagnes, 25 mars 1991

Fausse affirmation

MONSIEUR Kapela M.K. Kapanga, dans une lettre publiée dans LE DEVOIR, en date du 5 mars 1991, affirme sans ambages que M. Jean Doré, maire de Montréal, et le RCM ont décidé de laisser tomber les minorités ethniques en supprimant le programme d'accès à l'égalité en matière d'emploi. Rien ne saurait être plus faux; officiellement annoncé à l'été 1988, le programme d'accès à l'égalité a l'intention des communautés culturelles montréalaises est bel et bien en place et constitue l'une des priorités de l'Administration municipale.

Il n'est nullement question de l'abolir et ceci tant que la composition du personnel de la Ville ne sera pas plus représentative de l'ensemble des ressources humaines disponibles sur le marché de l'emploi.

Par ailleurs, M. Kapanga prétend que le programme a été supprimé sous le prétexte et je cite « qu'au lieu de corriger les erreurs du Service de la dotation, il faut préparer les Québécois de vieille souche à accepter les nouveaux venus dans les services de la Ville ».

En effet, les employés municipaux sont invités à participer à un programme de sensibilisation aux relations interculturelles et interraciales, mais loin d'être un prétexte justifiant la suppression du programme d'accès à l'égalité, ce cours est une mesure de soutien qui vise à assurer la pleine participation des employés de la Ville à sa réalisation. La sensibilisation du personnel à la réalité pluriethnique ne va donc nullement à l'encontre d'une grande accessibilité de membres des communautés culturelles aux emplois municipaux, au contraire, permettra d'assurer leur intégration harmonieuse au sein des effectifs municipaux.

Les personnes responsables du programme au Module des ressources humaines de la Ville se feront sûrement un plaisir de fournir de plus amples informations sur les modalités d'application du programme.

Joseph Biello
Montréal, 15 mars 1991

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur, Albert Juneau,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS